

IRST
CENTRE-VAL DE LOIRE



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

JUIN 2022



DREETS Centre-Val de Loire
APST Centre-Val de Loire
Carsat Centre-Val de Loire
MSA Beauce Cœur de Loire
MSA Berry Touraine



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

IRST - Centre-Val de Loire

Édito

Pour l'élaboration du 4ème Plan Régional de Santé au Travail (PRST), le réseau d'aide à la décision a réalisé un diagnostic partagé à partir d'indicateurs régionaux de santé au travail (IRST) élaborés au cours du PRST 3. Ces indicateurs de santé au travail sont mis à jour annuellement par le réseau représenté en région par l'APST Centre-Val de Loire, la Carsat, la MSA et la DREETS.

Ce réseau d'aide à la décision a été impulsé par les acteurs régionaux de la santé au travail et par les partenaires sociaux lors du précédent plan. Le comité régional d'orientations des conditions de travail (CROCT) a renouvelé son intérêt de poursuivre les travaux menés et a élargi les axes de travail du réseau afin de réaliser au cours du PRST 4, trois types d'interventions :

- Des Indicateurs Régionaux de Santé au Travail mis à jour annuellement et publiés tous les 2-3 ans ;
- Un focus thématique dont l'objectif est d'approfondir l'analyse sur une thématique prioritaire ;
- Un appui aux groupes de travail du PRST dans la mise à disposition et le traitement de données utiles à la progression des actions mises en œuvre.

Cette deuxième édition des indicateurs régionaux de santé au travail est une mise à jour du panorama régional, elle vise à mettre en évidence l'évolution des spécificités régionales et territoriales en relation avec la santé au travail.

Dans cette édition sont proposés de nouveaux indicateurs pour mieux apprécier les différences de genre, les expositions régionales aux risques professionnels à un niveau sectoriel plus fin (grâce à l'exploitation d'une base de données locales : ACACIA), ainsi que la sinistralité dans le secteur agricole permettant une analyse comparable avec celle du régime général.

Ces indicateurs visent également à créer un cadre de concertation entre les acteurs afin qu'émerge la promotion d'initiatives régionales d'intérêt partagé et à appuyer des dynamiques territoriales issues de travaux engagés collectivement.

Les éventuelles problématiques repérées pourront être approfondies par des focus thématiques avec l'appui du réseau.

Les indicateurs régionaux en santé au travail sont mis à la disposition de tous afin que chacun (institutionnels, entreprises, partenaires sociaux, acteurs de la prévention, etc.) puisse se les approprier pour agir au plus près des réalités de nos territoires.

Les membres du réseau d'aide à la décision



Sommaire

1) Les spécificités socio-économiques de la région Centre-Val de Loire

- p 06 Un taux d'emploi plus élevé qu'en métropole
- p 07 Une progression générale de l'emploi salarié et une surreprésentation des salariés dans les TPE et PME
- p 08 Une tertiarisation qui ne doit pas cacher les spécificités agricoles et industrielles
- p 11 Spécificités régionales dans la pharmacie, plasturgie et fabrication de machines et équipements
- p 12 Un champ d'emploi des femmes plus diversifié en région qu'en métropole
- p 13 12 % de contrats courts dans l'emploi salarié
- p 13 Plus de femmes salariées mais plus d'hommes en emploi
- p 14 Un recours à l'intérim très élevé en région

2) Les expositions aux risques professionnels

- p 16 L'analyse de l'enquête SUMER 2016-2017
- p 20 Une analyse sectorielle plus fine grâce à l'outil ACACIA
- p 22 Des contraintes de temps très présentes
- p 23 Une appréciation du travail globalement positive
- p 24 Une pénibilité physique très présente
- p 26 Les problèmes ostéo-articulaires et de fatigue fréquents

3) La sinistralité au travail des salariés du régime général

- p 27 Une fréquence plus élevée en région qu'en France des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour
- p 29 Les deux-tiers des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour sont concentrés dans 5 secteurs d'activité
- p 31 Les jeunes surreprésentés parmi les victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour comparativement à la part de salariés de moins de 25 ans
- p 32 21,6 % des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour touchent des salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté
- p 32 Un quart des lésions consécutives à un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour affectent la main, le doigt ou le poignet
- p 33 47,2 % des accidents du travail avec au moins quatre jours d'arrêt concernent les dysfonctionnements liés à des matériaux, produits ou matières et les chutes de plain-pied
- p 34 1 313 maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour en région en 2019
- p 36 86,6 % des maladies professionnelles reconnues concernent des Troubles Musculo-Squelettiques
- p 38 37 cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles sont liés à l'amiante

4) La sinistralité au travail des salariés du régime agricole

- p 39 Augmentation du nombre de salariés agricoles
- p 39 Plus d'accidents au travail mais un indice de fréquence plus faible en région qu'au niveau national
- p 40 Près de 63 % des accidents du travail sont concentrés dans 5 secteurs d'activité agricole
- p 41 21,4 % des victimes d'accidents du travail chez les assurés de moins de 25 ans
- p 41 23,5 % des lésions consécutives à un arrêt de travail affectent le doigt, la main ou le poignet
- p 42 Plus de maladies professionnelles et un indice de fréquence plus élevé en région qu'au niveau national
- p 42 93 % des maladies professionnelles reconnues concernent des affections péri-articulaires

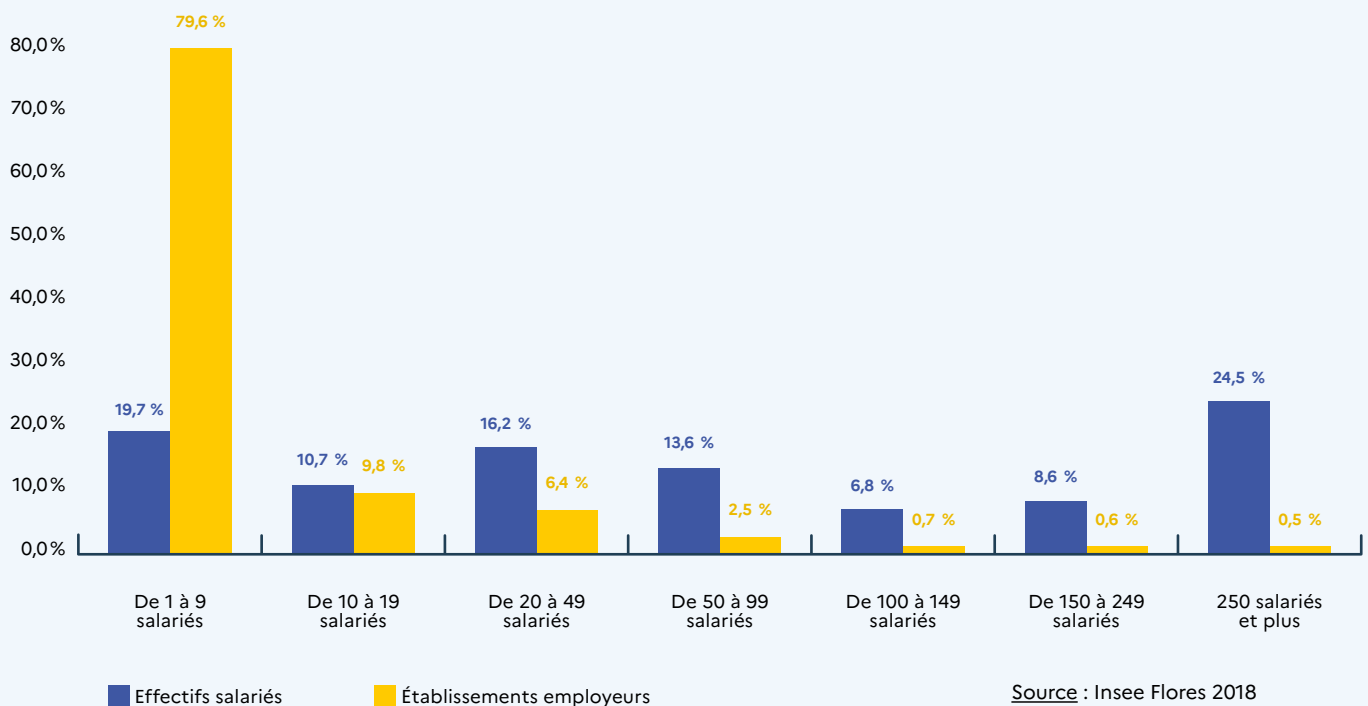


Synthèse Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)

• 852 232 salariés dans 69 595 établissements employeurs en région Centre-Val de Loire

80 % des établissements employeurs ont moins de 10 salariés et concentrent 20 % des salariés, particulièrement dans l'agriculture, dans les activités de loisirs, dans l'hôtellerie-restauration et dans le commerce.

Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille en région Centre-Val de Loire



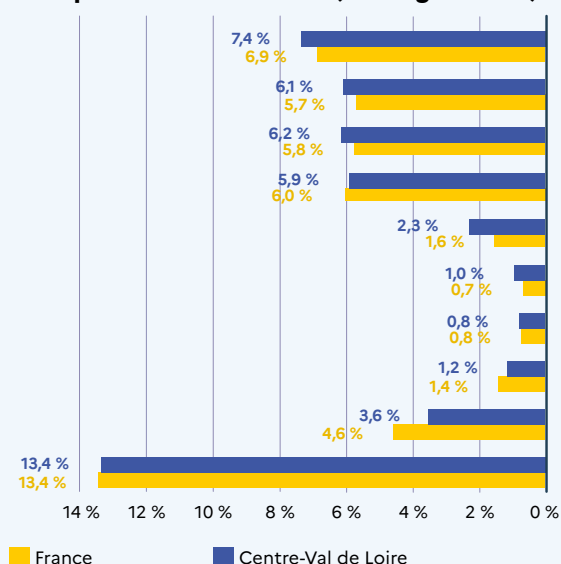
Plus de la moitié des salariés de la région travaillent dans le commerce, dans l'administration publique, dans la santé, dans l'hébergement médico-social, dans l'enseignement, et dans la construction. Néanmoins, les salariés sont proportionnellement plus représentés en région qu'au niveau national dans les secteurs traditionnels de l'industrie (métallurgique, chimique, pharmaceutique,...) et de l'agriculture. **Le taux de recours régional à l'intérim de 5,7 % en 2019 est plus élevé qu'au niveau national, (4,2 %), 60 % des emplois intérimaires en région sont concentrés dans l'industrie et dans la logistique, contre 50 % en France métropolitaine.**

La région Centre-Val de Loire se caractérise par **des taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans et des femmes plus élevés qu'au niveau national**, soutenus par un fort recours au travail temporaire. La population ouvrière est surreprésentée en raison de la spécificité du tissu industriel de la région tandis que la proportion de cadres et chefs d'entreprise est particulièrement faible.

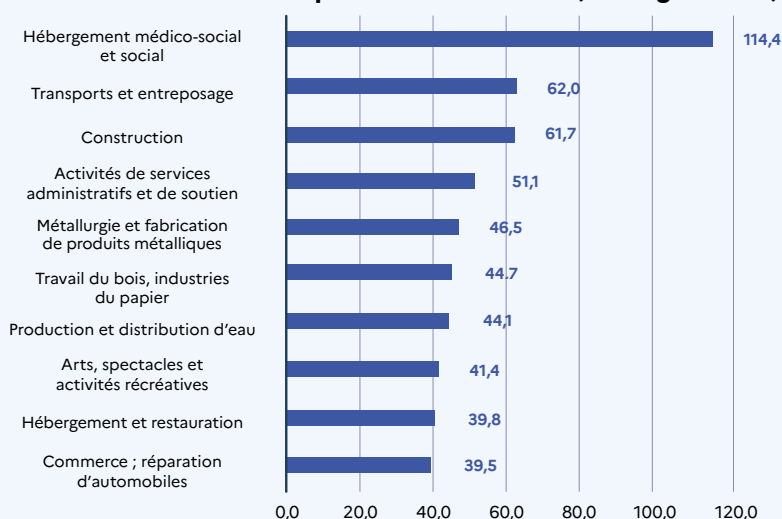
• Près de 26 000 accidents du travail avec arrêt dans le régime général

Le risque d'accident du travail est plus élevé en région qu'au niveau national (indice de fréquence : 38,6 contre 33,5 en 2019) en raison des caractéristiques de son tissu économique et notamment de la taille des établissements. En effet, plus des trois-quarts de ceux du régime général ont moins de dix salariés et concentrent près d'un salarié sur quatre. Par ailleurs, ces accidents du travail sont particulièrement présents dans certains secteurs d'activité.

Répartition (%) de l'emploi par secteur d'activité (hors agriculture)



Indice de fréquence des accidents de travail par secteur d'activité (hors agriculture)



Source : Insee - Flores 2018 : Carsat Centre-Val de Loire 2019

Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

Note de lecture : 6,2 % des salariés en région Centre-Val de Loire travaillent dans le secteur de la construction, contre 5,7 % des salariés en France. Dans ce même secteur, 61,7 accidents du travail ont été subis par 1 000 salariés en 2019.

1 313 maladies professionnelles avec arrêt ont été recensées en 2019 en région Centre-Val de Loire, dont 95 % sont des troubles musculo-squelettiques. Sur 43 cancers d'origine professionnelle, 37 sont liés à l'amiante.

1 695 accidents du travail avec arrêt et 95 maladies professionnelles dans le régime agricole

24 % des accidents du travail avec arrêt concernent les femmes.

Entre 2017 et 2019, l'augmentation de 10 % de la sinistralité est concomitante à la progression de l'emploi salarié agricole. Les accidents graves et très graves quant à eux sont respectivement stables et en baisse. A noter toutefois qu'en trois ans, la sinistralité progresse plus fortement pour les femmes (22 %) que pour les hommes (7 %).

Concernant les 95 maladies professionnelles avec arrêt déclarées en 2019, 45 % concernent des femmes soit une proportion nettement supérieure aux accidents de travail. On observe également entre 2017 et 2019, une progression des maladies avec arrêt et notamment des maladies très graves.

Expositions et polyexpositions aux risques professionnels : des secteurs d'activités à enjeux

Tout au long de leur carrière professionnelle, les salariés sont exposés simultanément ou de manière séquentielle à des nuisances multiples par des voies qui peuvent être diverses. Ces nuisances peuvent être chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, rayonnement...) ou liées à l'activité physique, auxquelles s'ajoutent l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux. On parle dans ce cas de polyexpositions.

A partir de l'analyse des données socioéconomiques, des expositions aux risques professionnels issues de différentes sources disponibles (ACACIA, SUMER, EVREST,...) et de la sinistralité, proposée dans cette brochure, on observe que les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale, du transport et de l'entreposage, de la métallurgie et de l'agriculture, qui représentent 30 % des salariés de la région Centre-Val de Loire sont donc des secteurs d'activités à enjeux :

- **Construction**, particulièrement Génie civil et travaux de construction spécialisés
- **Production et distribution d'eau**, assainissement, gestion des déchets et dépollution, particulièrement collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- **Activités pour la santé humaine**
- **Hébergement et restauration**, particulièrement la restauration
- **Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements**
- **Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et équipements**, particulièrement la métallurgie
- **Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques**, particulièrement la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- **Travail du bois, industrie du papier et imprimerie**, particulièrement l'industrie du papier et carton
- **Industrie chimique**
- **Industrie alimentaire**



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

Région Centre-Val de Loire

Les spécificités socio-économiques de la région Centre-Val de Loire

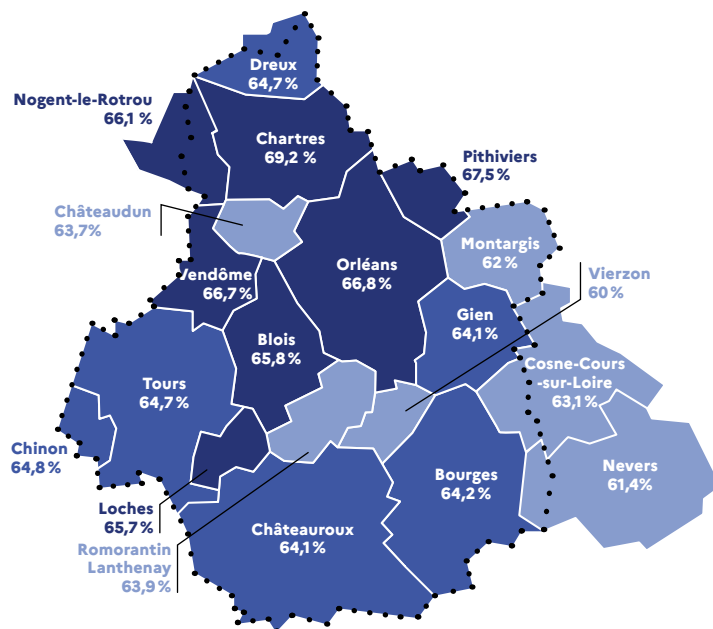
6ème région de France par sa superficie de 39 150 km², le Centre-Val de Loire compte 2,572 millions d'habitants soit 4,0 % de la population française et produit 3,3 % de la richesse nationale. La population régionale apparaît stable entre 2013 et 2018, mais la concentration de la population dans les pôles urbains compense la baisse progressive de la population dans les territoires les moins denses notamment de l'Indre (-0,7 %) et du Cher (-0,5 %).

• Un taux d'emploi plus élevé qu'en métropole

Le taux d'emploi de la région Centre-Val de Loire est supérieur (65,7 %) à celui de la France métropolitaine (64,2 %) mais les taux d'emploi varient fortement d'une zone d'emploi à l'autre : de 60 % dans la zone d'emploi de Vierzon à 69,2 % dans la zone d'emploi de Chartres. En Centre-Val de Loire et en métropole, les taux d'activité et d'emploi féminins restent inférieurs à ceux des hommes. Cette caractéristique se vérifie à tous les âges.

Les femmes de la région sont plus présentes sur le marché du travail que leurs homologues métropolitaines avec un taux d'activité de 72,5 % contre 71,3 %, et un taux d'emploi de 62,9 % contre 61,4 %. L'écart en faveur de la région est plus marqué également pour les jeunes de 15-24 ans (32,6 % contre 29,2 %).

Taux d'emploi par zone d'emplois
Centre-Val de Loire 2018



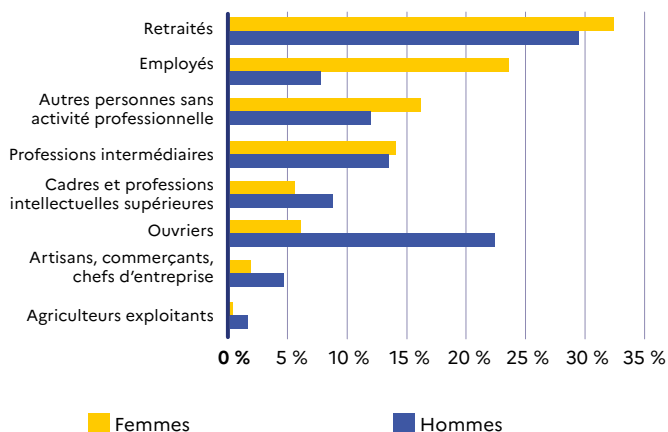
Taux d'emploi : rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler

Taux d'activité : rapport entre la population active (occupée et inoccupée ou au chômage) et la population en âge de travailler.

Source : Insee, Recensements de la Population RP - exploitation principale

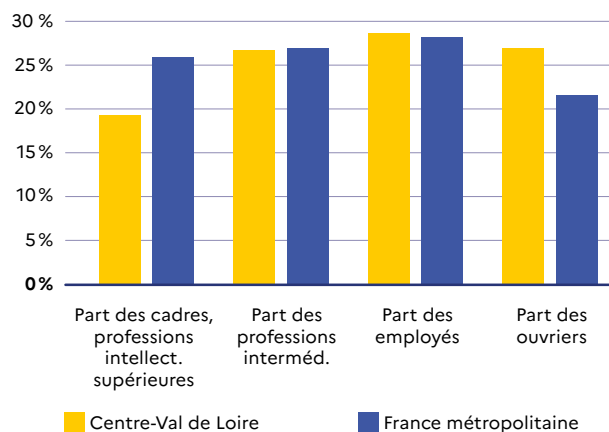
Note : Effectifs au lieu de résidence ; rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi sur la population totale ; âge en années révolues.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018



Source : Insee RP - exploitation principale - 2018

Structure de l'emploi salarié par catégorie socioprofessionnelle en 2018



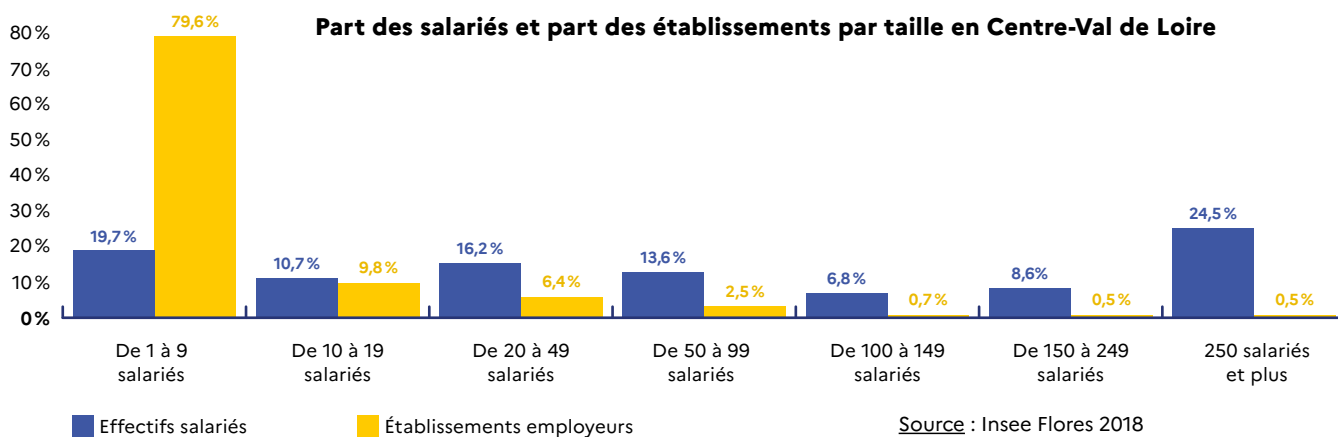
Source : Insee RP - exploitation principale - 2018

La région se caractérise également par **une population ouvrière surreprésentée parmi les salariés** par rapport à la France métropolitaine, tandis que la part des cadres et professions intermédiaires y est particulièrement faible.

La sous-représentation des femmes est notable dans les professions supérieures et dans la catégorie des ouvriers, tandis qu'elles sont concentrées prioritairement dans la catégorie des employés.

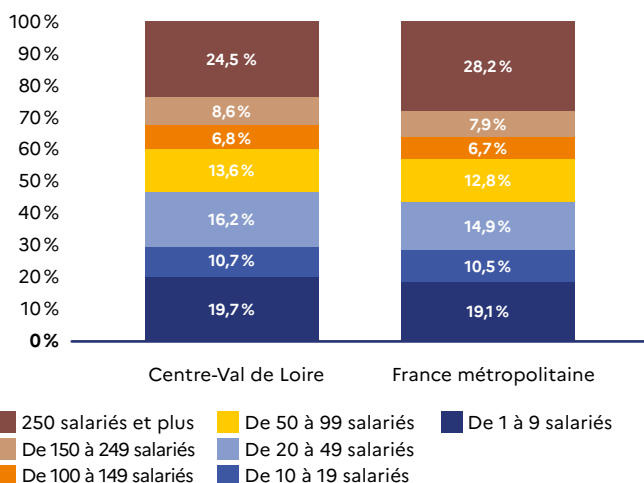
• Une progression générale de l'emploi salarié et une surreprésentation des salariés dans les TPE et PME

852 232 salariés se répartissent dans 69 595 établissements employeurs publics et privés en 2018.



Source : Insee Flores 2018

Répartition des salariés par taille d'établissement



Par rapport au niveau national, les salariés du Centre-Val de Loire sont proportionnellement plus concentrés dans les établissements de moins de 150 salariés et particulièrement dans les établissements de 20 à 99 salariés.

Près de 20 % des salariés sont employés par 80 % des établissements de moins de 10 salariés. 25 % des salariés sont concentrés dans des établissements de plus de 250 salariés soit 0,5 % des établissements en Centre-Val de Loire. Depuis 2015, le nombre de salariés progresse et on observe une plus forte concentration de salariés (de 21 % à 25 %) dans les entreprises avec plus de 250 salariés.

Source : Insee Flores 2018

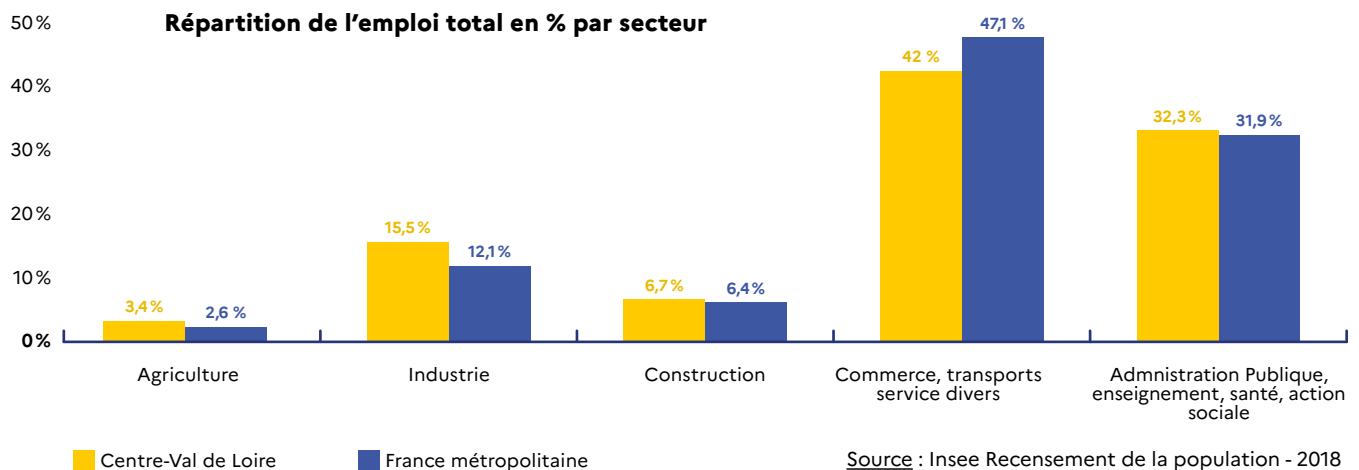


Le recensement de la population de l'Insee : a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Le dispositif Flores : (fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé). Les particuliers employeurs, disponibles dans la base, ne sont pas comptabilisés dans cette étude. Chaque millésime de Flores contient les données de deux années (ici 2017 et 2018), ce qui permet de réaliser des analyses en niveau et en évolution.

Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »). La mise en forme et le niveau de détail sont adaptés pour une utilisation plus facile par les chargés d'étude.

• Une tertiarisation qui ne doit pas cacher les spécificités agricoles et industrielles de la région



L'emploi salarié et non-salarié de la région Centre-Val de Loire représente 3,6 % de l'emploi en France métropolitaine. Plus de 50 % de ces emplois sont concentrés dans les départements du Loiret (29 %) et de l'Indre-et-Loire (25 %). L'emploi se répartit dans les autres départements comme suit : 15 % en Eure-et-Loir, 12 % dans le Loir-et-Cher, 11 % dans le Cher et 8 % dans l'Indre.

La tertiarisation de l'emploi régional est essentiellement liée à la forte désindustrialisation

En effet, l'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire est moins rapide qu'en France métropolitaine, tandis que l'emploi industriel diminue plus rapidement. Ainsi, si 75 % de l'emploi est tertiaire, l'économie de la région Centre-Val de Loire reste marquée par la présence historique des deux secteurs traditionnels que sont l'industrie et l'agriculture. Il s'agit d'une région de sous-traitance industrielle, présentant l'atout d'une adaptation à une diversité de marchés (automobile, aéronautique, ferroviaire, défense) mais qui compte peu de centres décisionnels. Les secteurs industriels « porteurs » (forte valeur ajoutée, Pôle de compétitivité, investissements forts en R&D) de la région que sont la pharmacie, la chimie et la cosmétique sont aussi fortement dépendants de centres décisionnels extérieurs à la région et faiblement pourvoyeurs d'emplois locaux.

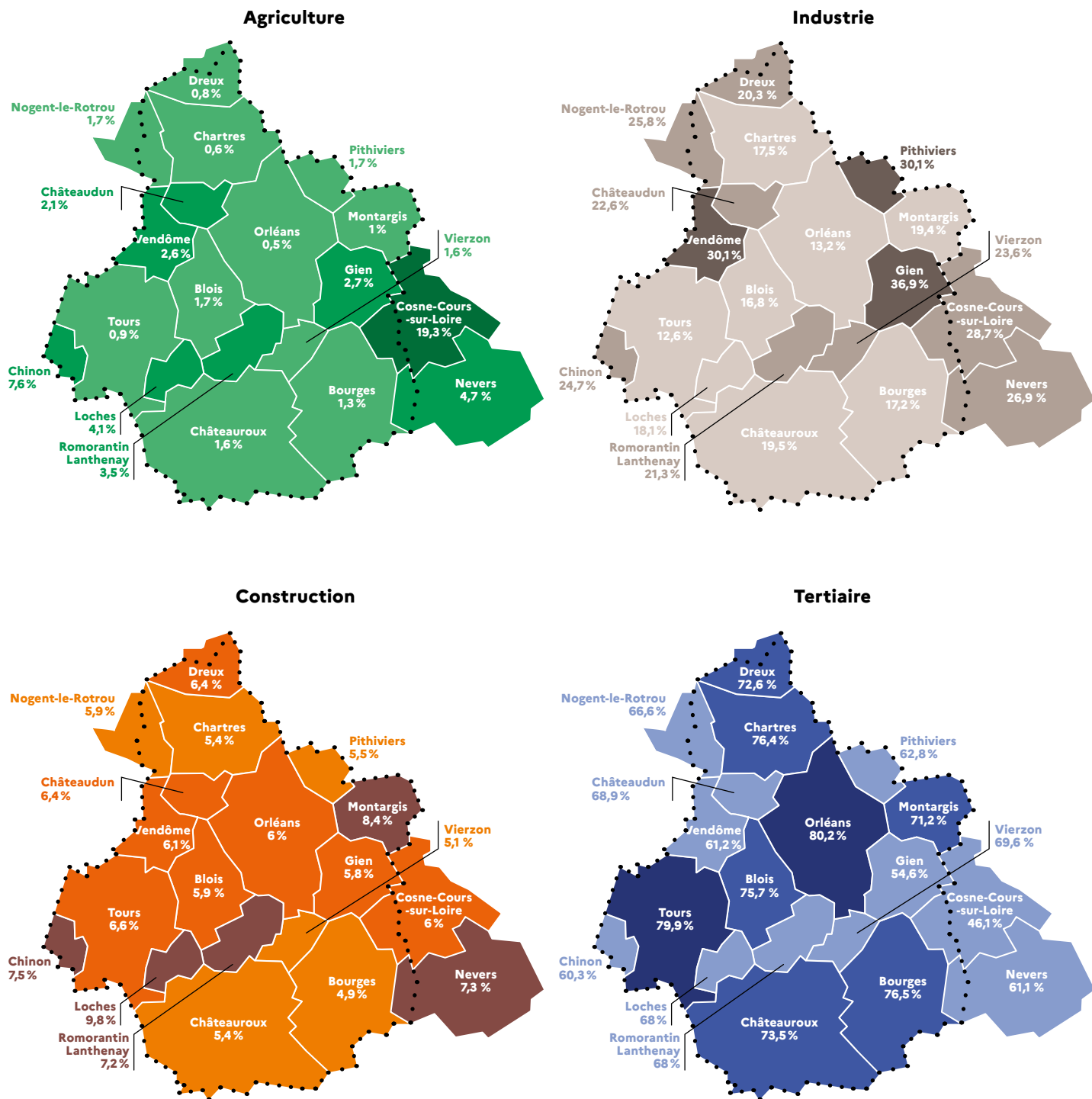
Trois identités socio-économiques se côtoient

L'axe ligérien se caractérise par une forte densité de population avec les deux principaux pôles urbains d'Orléans et Tours, tissu économique diversifié dont le dynamisme est soutenu par le principal axe de communication de la région.

Le sud de la région (Indre et Cher) en revanche présente une très faible densité couplée à un vieillissement accéléré de la population, marqué par des séismes industriels avec reconversion difficile, taux de chômage et taux de pauvreté élevés, faible niveau de formation et de qualification, poids élevé du tertiaire non marchand (par faiblesse de la présence des autres secteurs).

Enfin, la frange francilienne (Dreux, Chartres, Pithiviers, Gien, Montargis) est un territoire industriel (pharmacie, cosmétique) et agricole. Il présente de fortes fragilités socio-économiques suite aux restructurations industrielles ; fragilités souvent cachées par le dynamisme démographique et le faible taux de pauvreté engendrés par la périurbanisation parisienne (salaires élevés, familles dont les emplois sont occupés en Ile-de-France).

Poids des salariés du secteur d'activité dans l'emploi salarié total de la zone d'emploi

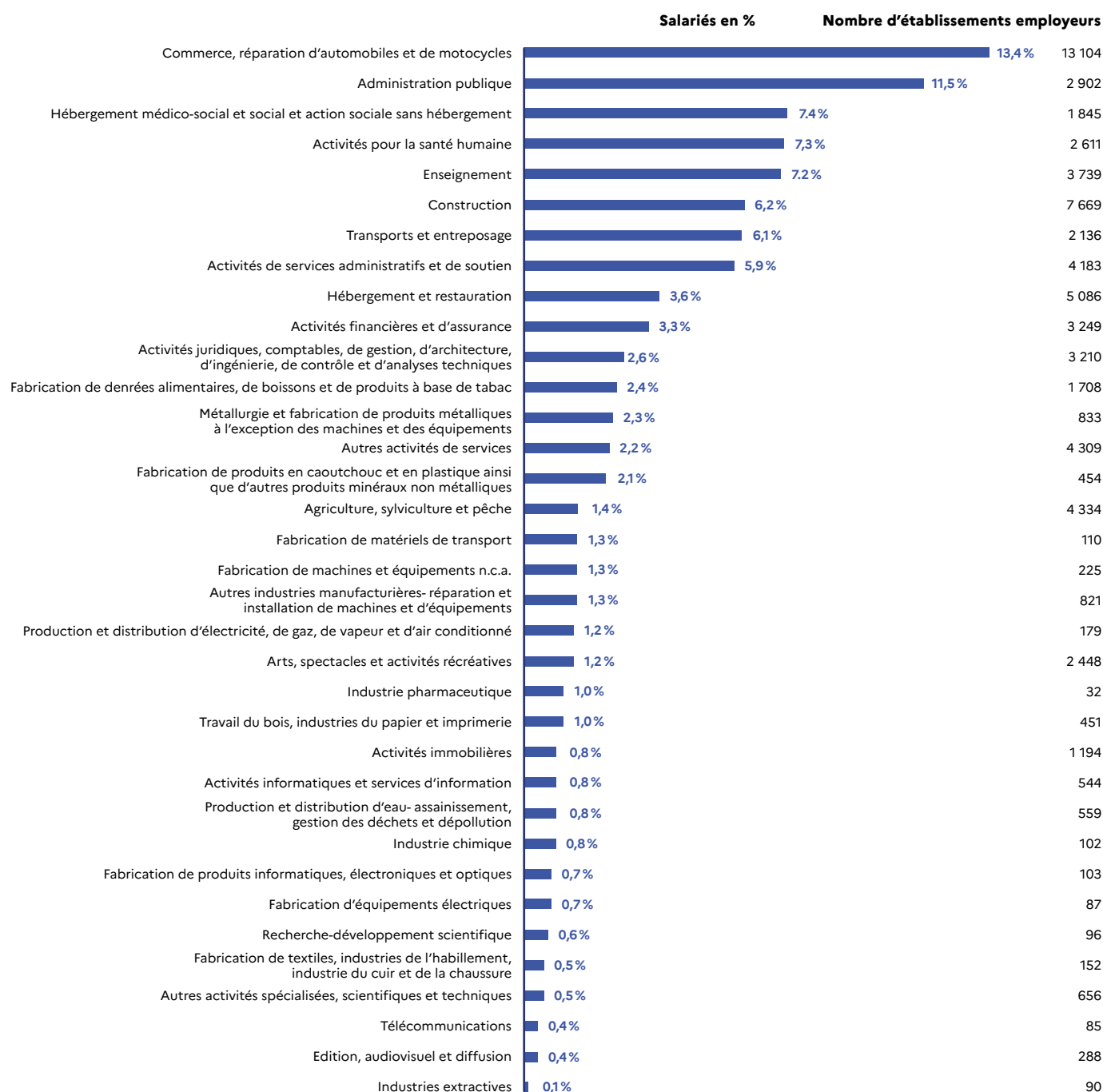


Source : Insee FLORES 2018

Avec près de 114 000 salariés, le secteur « commerce et réparation automobile », qui concentre 13,4 % de l'emploi salarié, est le premier secteur employeur de la région. Le secteur tertiaire concentre les 5 secteurs d'activité les plus représentatifs en région : commerce, administration, hébergement médico-social, enseignement, santé, soit 47 % de l'emploi, 57 % des femmes salariées et 35 % des établissements employeurs.

Le travail temporaire représente plus de 35 000 équivalents temps plein (EETP) en région, 40 % d'entre eux sont concentrés dans de nombreux secteurs industriels représentatifs et 20 % dans le seul secteur du transport-entreposage. Ce secteur est le plus important en région par nombre d'intérimaires et avec 51 000 salariés et 5 600 intérimaires (EETP) est en réalité plus représentatif que le secteur de la construction.

Répartition des salariés et nombre d'établissements par secteur d'activité (NAF 38) en Centre-Val de Loire



Source : Insee Flores 2018

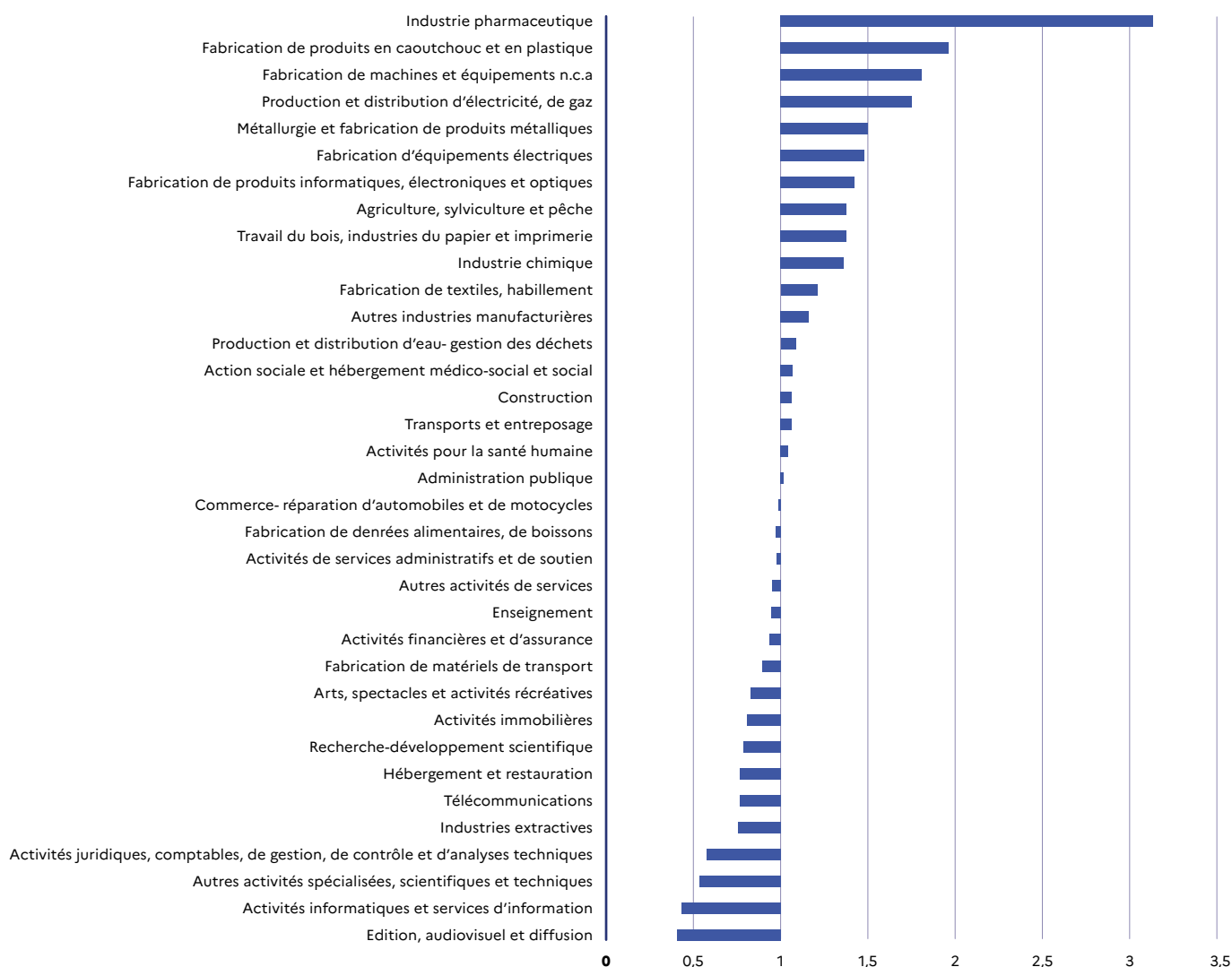


La nomenclature d'activité de l'Insee (code NAF 2008) se compose de plusieurs niveaux de regroupements pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Dans ce document sont utilisés les regroupements de secteurs d'activité en 38 postes. Les activités de services administratifs et de soutien comprennent notamment les activités liées à l'emploi (essentiellement l'intérim - 78 -), les activités d'enquêtes et de sécurité (centre d'appel, activité de gardiennage - 80 -), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (81).

• Spécificités régionales dans la pharmacie, plasturgie et fabrication de machines et équipements

Les spécificités du tissu économique régional engendrent une surreprésentation de salariés dans dix-sept secteurs d'activité en région par rapport à la France métropolitaine : les 11 premiers relèvent de l'industrie, particulièrement de l'industrie pharmaceutique. La construction présente une légère surreprésentation ainsi que les secteurs tertiaires de la santé humaine, de l'hébergement médico-social et du transport-entreposage.

Indice de spécificité en 38 secteurs du Centre-Val de Loire par rapport à la France métropolitaine en 2018



Source : Insee Flores 2018

Note de lecture : l'industrie pharmaceutique est le secteur avec le plus haut indice de spécificité régionale, toutefois les salariés de ce secteur ne représentent que 1,1% de l'ensemble des salariés du Centre-Val de Loire.

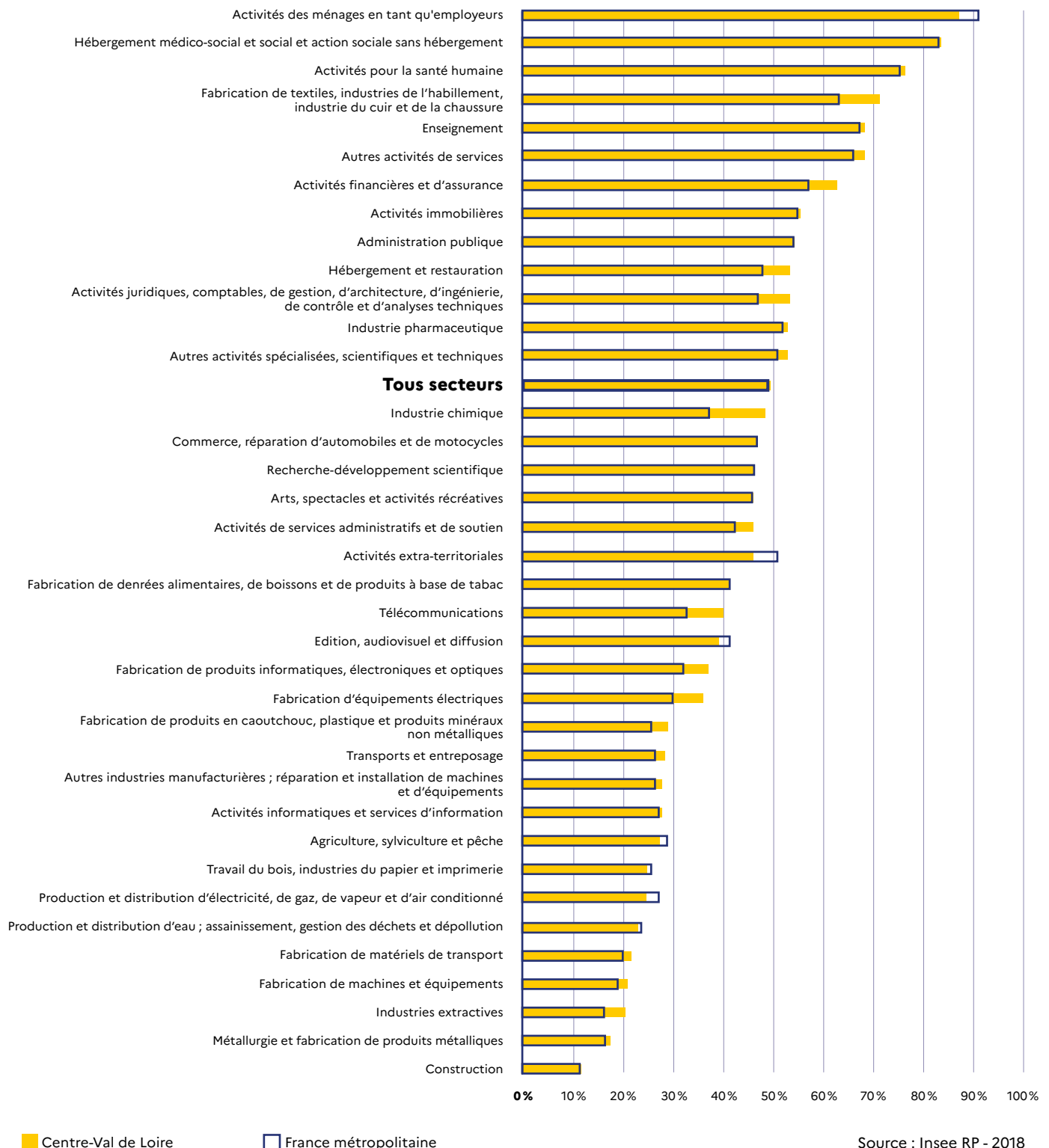


Indice de spécificité d'un secteur économique : rapport entre la part de l'emploi du secteur dans un territoire donné (ex : région Centre-Val de Loire) et la part de l'emploi de ce même secteur dans le territoire de référence (ex : France métropolitaine).

• Un champ d'emploi des femmes plus diversifié en région qu'en métropole

Les secteurs industriels présentant de fortes spécificités régionales concentrent une forte proportion d'hommes et sont ceux dans lesquels l'emploi décroît, tandis que **la tertiarisation de l'emploi profite aux femmes**. Il n'en reste pas moins que la spécificité industrielle de la région se retrouve avec une représentation des femmes dans les secteurs industriels plus élevée par rapport au niveau national. **L'industrie de l'habillement, l'industrie chimique et la fabrication d'équipements électriques ouvrent fortement vers l'emploi féminin en région** en utilisant également l'intérim comme voie de recrutement. Ainsi 26 des 38 secteurs d'activité présentent un taux de femmes salariées plus élevé en Centre-Val de Loire qu'en France métropolitaine.

Part de femmes par secteur d'activité en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine - 2018



• 12 % de contrats courts dans l'emploi salarié

Répartition de l'emploi salarié par typologie de contrat en région Centre-Val de Loire en 2018

Statut professionnel et condition d'emploi	Nombre de salariés en Centre-Val de Loire	Répartition des salariés par type de contrat en Centre-Val de Loire	Répartition des salariés par type de contrat en France métropolitaine
Titulaires fonction publique et contrats à durée indéterminée	716 640	84,4 %	84,6 %
Contrats à durée déterminée, intérim et autres contrats courts	102 248	12,0 %	11,8 %
Apprentissage et stages	30 108	3,6 %	3,6 %

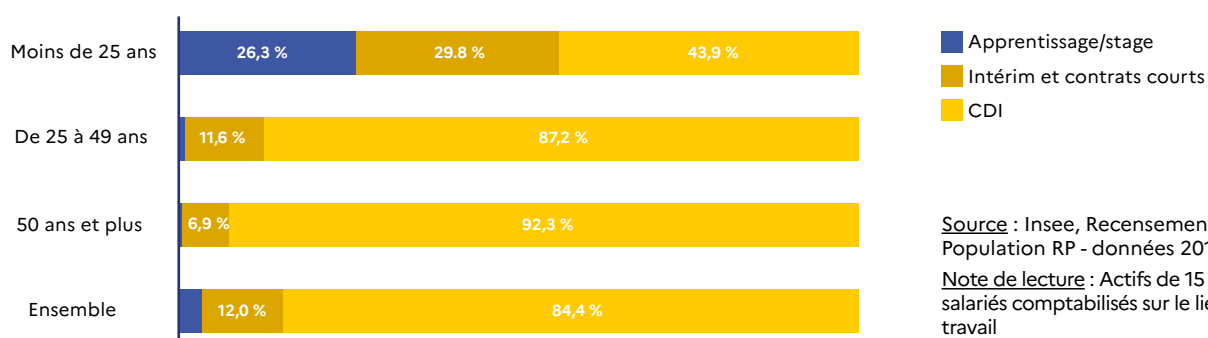
Source : Insee, Recensements de la Population RP - exploitation principale - données 2018

Note de lecture : Actifs de 15 à 64 ans, salariés comptabilisés sur le lieu de travail

Le jeunes de moins de 25 ans représentent 9,8 % de la population salariée et sont très représentés (56 %) dans les contrats courts (apprentissage ou intérim/CDD). Depuis 2015, la part des stagiaires et apprentis progresse de 2,8 à 3,6 %. Par ailleurs ces postes sont occupés majoritairement par des hommes.

Les salariés de 50 ans et plus représentent 29,1 % de la population salariée. Une sécurisation de l'emploi est observable avec l'avancée en âge des salariés. Après 25 ans, les femmes sont toutefois plus précarisées que les hommes.

Répartition de l'emploi salarié par âge et par typologie de contrat en région Centre-Val de Loire - 2018



Statuts d'emplois en région par sexe

	Femmes	Hommes
Salariés	91,3 %	85,2 %
Titulaires fonction publique et CDI	77,1 %	72,4 %
CDD	9,9 %	6,4 %
Intérim	1,7 %	3,2 %
Emplois aidés	0,9 %	0,5 %
Apprentissage - stage	1,8 %	2,8 %
Non salariés	8,7 %	14,8 %
Indépendants	5,6 %	7,8 %
Employeurs	2,8 %	6,9 %
Aides familiaux	0,2 %	0,1 %

• Plus de femmes salariées, plus d'hommes en emploi

En Centre-Val de Loire, sont comptabilisés 1 028 994 emplois au recensement de la population de 2018 et les femmes représentent 48,5 % de l'emploi total de la région.

Plus de femmes sont salariées et avec plus de contrats en CDI et CDD. Les hommes sont plus nombreux dans l'intérim et dans l'apprentissage et leur part est nettement supérieure dans l'emploi avec statut d'indépendant ou employeur.

Source : Insee RP - 2018

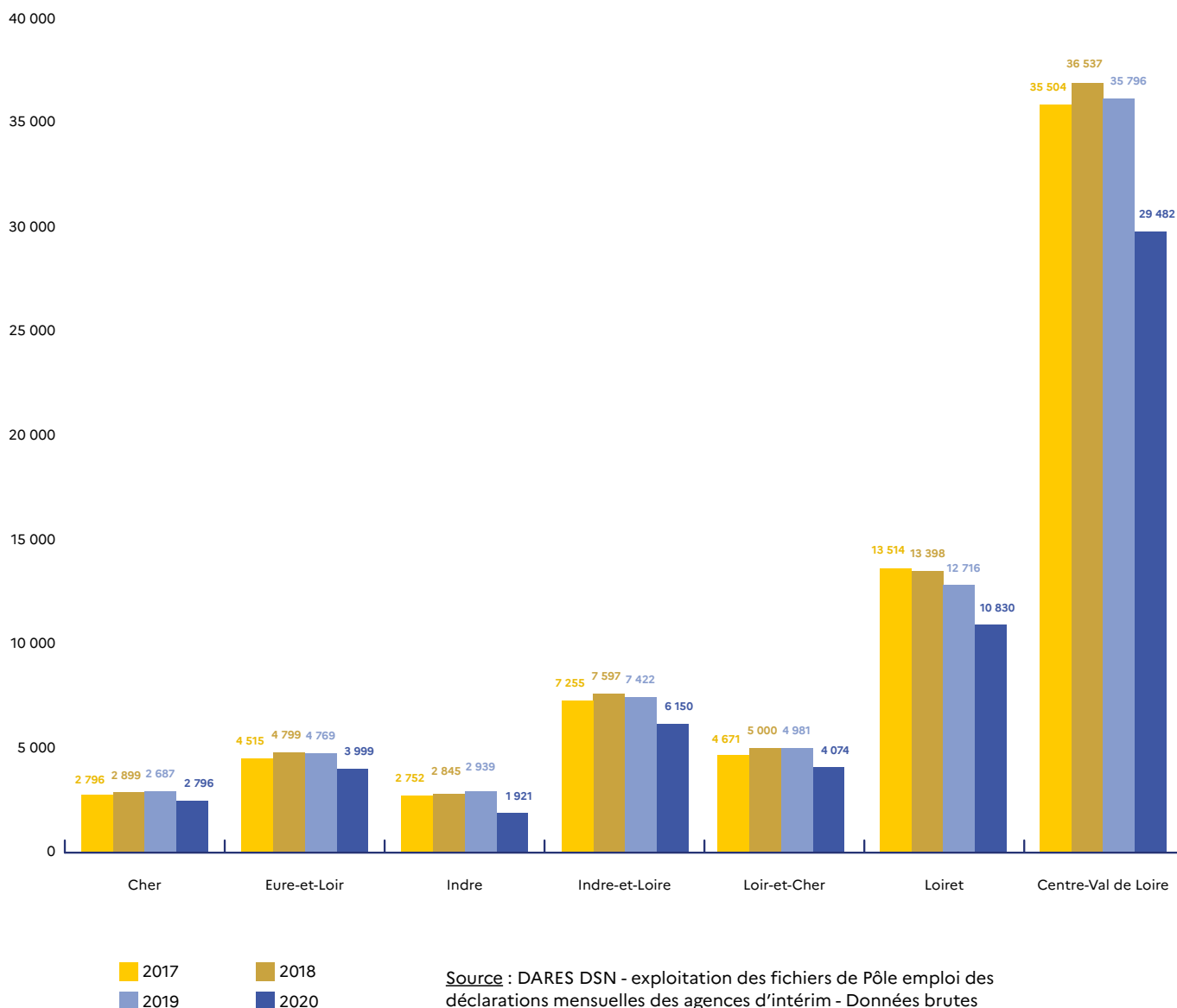
• Un recours à l'intérim très élevé en région

L'emploi intérimaire est inclus sous le nom générique « services administratifs et de soutien » dans la nomenclature d'activité de l'Insee. Il est comptabilisé selon le lieu utilisateur où se déroule la mission du salarié intérimaire.

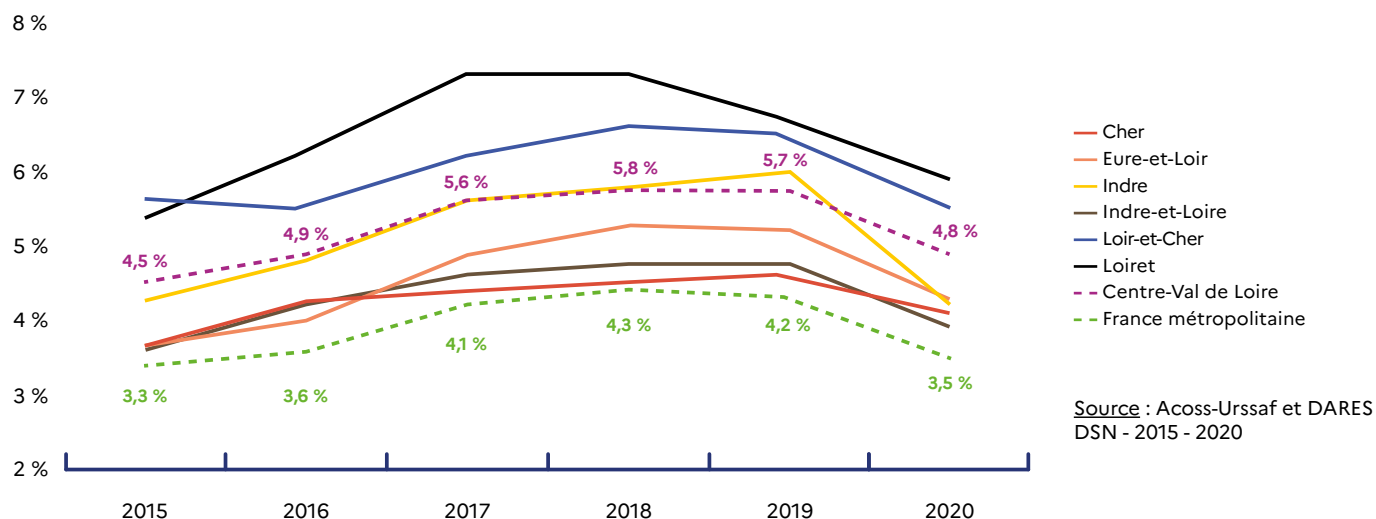
En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 n'est pas représentative du poids réel de l'emploi intérimaire en région. En 2021, on observe une tendance de l'intérim à la hausse qui a permis d'atteindre au mois de juin, le niveau d'avant crise dans la majorité des secteurs d'activité. En effet, le travail temporaire représente 29 482 emplois équivalents temps pleins (EETP) en région Centre-Val de Loire en 2020, soit une baisse annuelle de - 17,6 % en raison de la crise sanitaire, avec une très forte concentration de cette baisse en période de confinement national en avril et en mai 2020.

Le recours au travail temporaire en région Centre-Val de Loire est structurellement plus élevé qu'au niveau national notamment dans le transport logistique et dans l'industrie. Seule la construction se situe à un niveau inférieur à celui enregistré en France métropolitaine. Entre 2014 et 2018, la croissance de l'emploi est fortement poussée par le travail intérimaire. Ce phénomène est plus marqué en région qu'en France. Le département du Loiret, avec 36,6 % des emplois intérimaires en 2020 est le principal moteur de cet accroissement du travail temporaire.

Nombre d'emplois en équivalent temps plein par département entre 2017 et 2020



Évolution du taux de recours à l'intérim entre 2015 et 2020

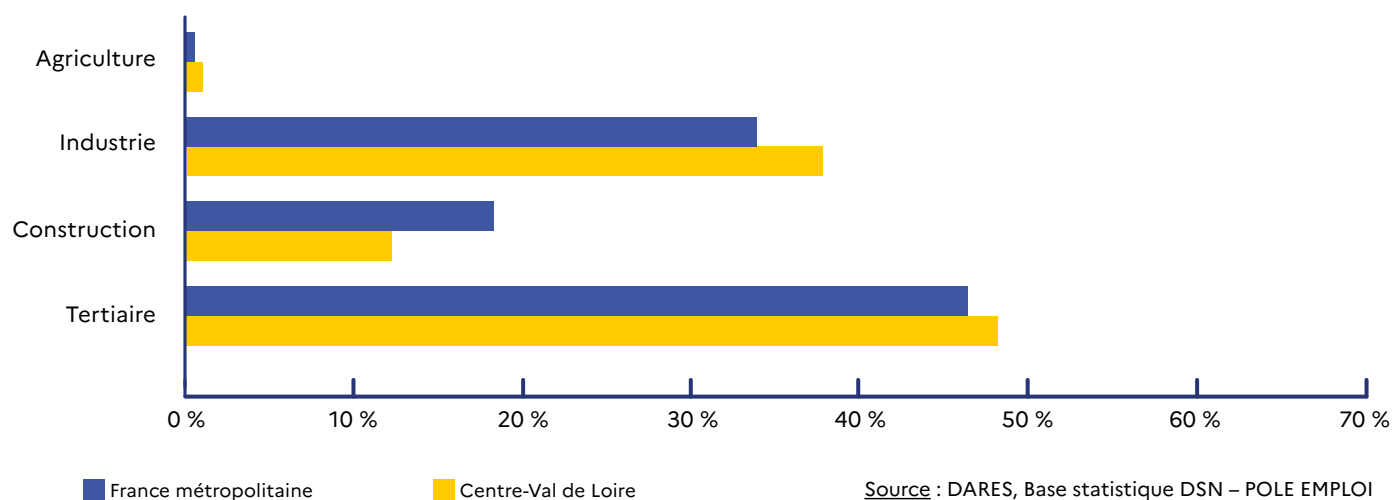


Taux de recours à l'intérim : rapport entre les effectifs intérimaires calculés en emplois équivalents temps plein (EETP) et l'ensemble des effectifs salariés (secteur privé uniquement – hors champ agriculture)

En 2020, **les secteurs industriels** emploient 38,1 % des intérimaires. Ces secteurs ont recours plus fortement à l'intérim en région qu'au niveau national (7,5 contre 6,9 intérimaires pour 100 salariés).

Le secteur tertiaire emploie 48,6 % des intérimaires de la région. Le fort recours à l'intérim du secteur transport-logistique en région (10,1 intérimaires pour 100 salariés contre 6,2 au niveau national) explique la forte progression du volume d'intérimaires employés dans le tertiaire. L'implantation croissante de sites logistiques dans le Loiret est essentiellement à l'origine du phénomène. De fait, depuis 2015, le secteur de la logistique est le premier secteur employeur d'intérimaires en région Centre-Val de Loire. En revanche, **le secteur de la construction** emploie 12,3 % des intérimaires en équivalents temps plein de la région soit une proportion inférieure au niveau national (18,4 %).

Répartition des EETP intérimaires par grand secteur d'activité en 2020



Les expositions aux risques professionnels

Tout au long de leur carrière professionnelle, les salariés sont exposés simultanément ou de manière séquentielle à des nuisances multiples par des voies qui peuvent être diverses. Ces nuisances peuvent être chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, rayonnement...) ou liées à l'activité physique, auxquelles s'ajoutent l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux. On parle dans ce cas de polyexpositions.

A partir de l'analyse des données socioéconomiques, des expositions aux risques professionnels issues de différentes sources disponibles (ACACIA, SUMER, EVREST,..) et de la sinistralité, proposée dans cette brochure, on observe que les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale, du transport et de l'entreposage, de la métallurgie et de l'agriculture, qui représentent 30 % des salariés de la région Centre-Val de Loire sont donc des secteurs d'activités à enjeux :

Dans le secteur de la **construction**, les 52 483 salariés sont particulièrement exposés aux positions debout / piétinements, à la manutention manuelle de charge, aux déplacements à pied et aux outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs. L'hydrocarbure terpénique / chaux, la silice cristalline et les carburants représentent une part importante des substances chimiques utilisées dans cette activité. Des contraintes organisationnelles sont également observées. Ce secteur représente 13,4 % des accidents du travail alors qu'il concentre 6,2 % des salariés de la région. Il est également le second secteur employeur d'intérimaires.

Les secteurs de la **santé et de l'action sociale**, qui représentent 124 504 salariés de la région (soit 15 % des salariés de la région), sont exposés à la fois à des contraintes physiques (essentiellement positions debout / piétinements, déplacements à pied et manutention manuelle de charge), biologiques (contact avec réservoir humain, soins d'hygiène, ménage, ...), chimiques (alcool, eau de javel, ammonium, tensio-actifs...) et organisationnelles (contact avec le public et contact tendu avec le public notamment). Ce secteur est l'un des plus touchés par les accidents du travail, 9 % des salariés sont concernés.

Le secteur du **transport et de l'entreposage** (6,1 % des salariés de la région soit 51 955 salariés) connaît un indice de fréquence élevé d'accidents du travail (62 pour 1 000 salariés). Les expositions les plus prégnantes sont les contraintes organisationnelles. La manutention, les déplacements à pied et la conduite caractérisent également ce secteur. Il est le premier secteur employeur d'intérimaires en région, notamment dans le Loiret.

Les 19 754 salariés de la **métallurgie** (soit 2,3 % de l'emploi régional) sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires (position debout / piétinement et déplacements à pied), bruit > 85dB, chimiques (dont une part importante aux fumées de soudage, acier inoxydable et huiles) et organisationnelles (entretien d'évaluation, suivi de procédure qualité strictes, abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, ...). Ce secteur se caractérise par un fort recours à l'intérim et un indice de fréquence des accidents du travail élevé (46,5).

Dans la **production agricole** (1,4 % des salariés), les contraintes posturales et articulaires et les nuisances thermiques (travail aux intempéries) sont les principaux risques. Un tiers des salariés est exposé aux risques chimiques liés aux carburants et presque la moitié est exposée aux risques biologiques (notamment travailler au contact d'un réservoir animal, traitement des déchets, ...). Les activités de jardins-espaces verts et de sylviculture sont particulièrement accidentogènes.

• L'analyse de l'enquête SUMER 2016 - 2017



L'Enquête SUMER (Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels) dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Elle est menée conjointement par la DARES, la DGT et la DGAFP, et repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires qui questionnent un grand nombre de salariés (près de 50 000 entre janvier 2009 et avril 2010).

L'enquête SUMER 2016-2017, utilisée dans ce présent rapport et portant sur 26 500 salariés, fournit une évaluation nationale des expositions aux risques professionnels des salariés. Les résultats nationaux SUMER 2016-2017 permettent d'obtenir un état des lieux des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé, étape nécessaire à la mise en place de mesures de prévention au niveau local et régional. A noter : Evolution du tableau récapitulatif avec score des principales expositions aux risques professionnels par secteur d'activité (A 38) (pages 18 - 19). Le tableau de cette édition se base sur des données de l'enquête nationale SUMER 2016 -2017 et présente des écarts avec le tableau présenté dans l'édition 2019 du tableau basée sur une régionalisation des données de l'enquête SUMER (2010). La régionalisation de l'enquête SUMER de 2016-2017 n'a pas été possible pour des raisons de faible représentativité du niveau régional.

Polyexpositions - Autres secteurs à enjeux

	Nombre de salariés	% de salariés
Hébergement et restauration	30 263	3,6 %
Fabrication de denrées alimentaires	20 344	2,4 %
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	17 601	2,1 %
Autres industries manufacturières	10 958	1,3 %
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	8 220	1,0 %
Production et distribution d'eau - assainissement	7 005	0,8 %
Sous-total	94 391	11,1 %

Source : SUMER 2016 - 2017

Si l'on observe les expositions sous l'angle des polyexpositions, d'autres secteurs à enjeux apparaissent :

- **Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution**, (particulièrement collecte, traitement et élimination des déchets)
- **Hébergement et restauration** (particulièrement la restauration)
- **Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements** (particulièrement réparation et installation de machines et d'équipements)
- **Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques** (particulièrement la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques)
- **Travail du bois, industrie du papier et imprimerie** (particulièrement l'industrie du papier et carton)
- **Industrie alimentaire**



Grille de lecture :

Les résultats présentés dans le tableau de bord (pages 18 - 19) décrivent les principales expositions professionnelles par type de contraintes (physiques, organisationnelles, agents biologiques, nuisances chimiques) par secteur d'activité au travers de la nomenclature d'activité Insee NAF 2008 agrégée en 38 niveaux.

Un score a été calculé pour les contraintes physiques et organisationnelles selon le niveau et le cumul d'expositions aux différentes contraintes. Pour chaque secteur d'activité, les scores sont représentés graphiquement sur une échelle de 0 à 10, à l'aide des barres bleues. Les prévalences (%) de contraintes physiques et organisationnelles les plus élevées ont été listées.

Le taux d'exposition à un ou plusieurs agents biologiques et chimiques a été indiqué en pourcentage dans le tableau. À côté, sont listées les prévalences (%) des agents biologiques et chimiques les plus exposants.

Exemple : Les salariés travaillant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique (CF) ont un niveau d'exposition aux contraintes physiques faible (score de 2/10) et sont majoritairement exposés aux positions fixes de la tête et du cou. À l'inverse, le niveau d'exposition aux contraintes organisationnelles est élevé (score de 7/10). Les salariés de l'industrie pharmaceutique sont exposés de façon modérée aux agents biologiques (12 %) mais sont plus concernés par l'exposition aux agents chimiques (23 %) et notamment par l'utilisation d'alcool, d'acides minéraux et par la manipulation de médicaments allergisants.

Code	Secteur d'activité	Niveau d'exposition aux contraintes physiques	Contraintes physiques (prévalences les plus élevées)	Niveau d'exposition aux contraintes organisationnelles	Contraintes organisationnelles (prévalences les plus élevées)
AZ	Agriculture, Chasse, Sylviculture		Déplacement à pied dans le travail, Travail aux intempéries, Position debout ou piétinement		Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Tourner sur différents postes par rotation régulière
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Suivre des procédures de qualité strictes, Ne pas pouvoir faire varier les délais, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Position debout ou piétinement		Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Tourner sur différents postes par rotation régulière
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate
CE	Industrie Chimique		Situations avec contraintes visuelles, Déplacement à pied dans le travail, Position fixe de la tête et du cou		Suivre des procédures de qualité strictes, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CF	Industrie Pharmaceutique		Position fixe de la tête et du cou, Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Suivre des procédures de qualité strictes, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et équipements		Position debout ou piétinement, Bruit supérieur à 85dBa, Déplacement à pied dans le travail		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		Situations avec contraintes visuelles, Déplacement à pied dans le travail, Position fixe de la tête et du cou		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CJ	Fabrication d'éléments électriques		Déplacement à pied dans le travail, Position debout ou piétinement, Position fixe de la tête et du cou		Suivre des procédures de qualité strictes, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CK	Fabrication de machines et équipements N.C.A.		Position debout ou piétinement, Situations avec contraintes visuelles, Déplacement à pied dans le travail		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CL	Fabrication de matériels de transport		Déplacement à pied dans le travail, Position debout ou piétinement, Bruit supérieur à 80 dbA, Bruit supérieur à 85 dbA		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Suivre des procédures de qualité strictes, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
CM	Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Atteindre des objectifs chiffrés précis, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
EZ	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges, Position debout ou piétinement		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face
FZ	Construction		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail, Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Etre en contact avec le public par téléphone
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos		Position debout ou piétinement, Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate
HZ	Transports et entreposage		Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus), Manutention manuelle de charges, Déplacement à pied dans le travail		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
IZ	Hébergement et restauration		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate
JA	Edition, audiovisuel et diffusion		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone
JB	Télécommunications		Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus), Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone
JC	Activités informatiques et services d'information		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Contraintes posturales rachidiennes		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate
KZ	Activités financières et d'assurance		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Contraintes posturales rachidiennes		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone
LZ	Activités Immobilières		Déplacement à pied dans le travail, Position debout ou piétinement, Contraintes posturales rachidiennes		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus)		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue
MB	Recherche-développement scientifique		Situations avec contraintes visuelles, Position fixe de la tête et du cou, Contraintes posturales rachidiennes		Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Suivre des procédures de qualité strictes
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		Manutention manuelle de charges, Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face
NZ	Activités de services administratifs et de soutien		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Contraintes posturales rachidiennes		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Ne pas pouvoir faire varier les délais
QA	Activités pour la santé humaine		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
QB	Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Manutention manuelle de charges		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Contact tendu avec le public même occasionnellement
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives		Position debout ou piétinement, Déplacement à pied dans le travail, Contraintes posturales rachidiennes		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an
SZ	Autres activités de services		Position debout ou piétinement, Contraintes posturales rachidiennes, Maintien de bras en l'air		Etre en contact avec le public de vive voix et par téléphone, Etre en contact avec le public de vive voix, en face-à-face, Etre en contact avec le public par téléphone

2016-2017, par secteur d'activité

Taux régional d'exposition aux agents biologiques	Agents biologiques (prévalences les plus élevées)	Taux régional d'exposition à un ou plusieurs agents chimiques	Agents chimiques (prévalences les plus élevées)
48,9 %	Travailler au contact d'un réservoir animal, Exposition délibérée à des agents biologiques, Traitement des déchets	34,4 %	Autres carburants, Emission de moteur diesel, Essence automobile
32,0 %	Travailler au contact d'un réservoir animal, Exposition délibérée à des agents biologiques, Travailler au contact d'un réservoir humain	47,1 %	Farine, Autres tensio-actifs, Ammoniums quaternaires et cationiques
6,8 %	Exposition délibérée à des agents biologiques, Travailler au contact d'un réservoir animal	18,0 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Ethers de glycol dérivé du propylène-glycol (sauf CMR), Fumées de soudage d'éléments métalliques, Acier inoxydable (inox)
-	-	55,4 %	Poussières de bois, Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Autres poussières végétales dont fibres de cellulose
3,1 %	Exposition délibérée à des agents biologiques	25,8 %	Acides minéraux (sauf acides cyanhydriques, fluorhydriques et chromiques), Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Bases fortes
12,1 %	Travailler au contact d'un réservoir animal, Exposition délibérée à des agents biologiques, Travailler au contact d'un réservoir humain	23,3 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Acides minéraux (sauf acides cyanhydriques, fluorhydriques et chromiques), Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant
2,5 %	Travailler dans la maintenance de climatisations, tours aéroréfrigérantes	55,5 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Fumées de dégradation thermique des matières plastiques, Autres cétones (acétone, méthylisobutylcétone)
-	-	53,3 %	Fumées de soudage d'éléments métalliques, Acier inoxydable (inox), Huiles minérales entières
2,7 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Gestes techniques en laboratoire d'analyse médicale d'anatomo-pathologie et de recherche, Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3)	23,3 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Plomb et dérivés, Autres cétones (acétone, méthylisobutylcétone)
-	-	37,7 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Huiles minérales entières, Autres cétones (acétone, méthylisobutylcétone)
3,9 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Travailler au contact d'un réservoir animal	36,8 %	Huiles synthétiques, Fumées de soudage d'éléments métalliques, Emission de moteur diesel
-	-	24,6 %	Résines époxydiques, Huiles synthétiques, Autres alcools (éthanol, butanol, ...)
10,3 %	Travailler dans la maintenance de climatisations, tours aéroréfrigérantes, Travailler dans l'assainissement (Q-432-2,3), Travailler au contact d'un réservoir humain	50,1 %	Fumées de soudage d'éléments métalliques, Acier inoxydable (inox), Huiles synthétiques
3,7 %	Travailler au contact d'un réservoir animal, Traitement des déchets	9,2 %	Emission de moteur diesel, Autres carburants, Fumées de soudage d'éléments métalliques
43,6 %	Traitement des déchets, Travailler au contact d'un réservoir animal, Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3)	38,9 %	Bases fortes, Eau de javel, Acides minéraux (sauf acides cyanhydriques, fluorhydriques et chromiques), Autres carburants
10,9 %	Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3), Travailler dans la maintenance de climatisations, tours aéroréfrigérantes, Travailler au contact d'un réservoir animal	57,6 %	Hydrocarbures terpéniques et chaux sous toutes ses formes, Silice cristalline, Autres carburants
11,1 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Travailler au contact d'un réservoir animal	28,1 %	Emission de moteur diesel, Autres carburants, Emission d'autres moteurs
8,3 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Traitement des déchets, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)	18,3 %	Emission de moteur diesel, Autres carburants, Emission d'autres moteurs
34,5 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Traitement des déchets, Exposition délibérée à des agents biologiques	45,1 %	Autres tensio-actifs, Ammoniums quaternaires et cationiques, Eau de Javel
4,3 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Exposition délibérée à des agents biologiques	1,7 %	Eau de javel
-	-	1,7 %	Amiante (toutes variétés confondues), Plomb et dérivés
-	-	-	-
5,0 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin), Traitement des déchets	5,7 %	Autres tensio-actifs, Ammoniums quaternaires et cationiques, Eau de Javel
27,9 %	Traitement des déchets, Travailler au contact d'un réservoir humain, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)	31,8 %	Eau de Javel, Autres tensio-actifs, Ammoniums quaternaires et cationiques
2,9 %	Traitement des déchets, Travailler au contact d'un réservoir humain, Travailler au contact d'un réservoir animal	7,2 %	Autres solvants, Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Emission de moteur diesel
20,2 %	Exposition délibérée à des agents biologiques, Travailler au contact d'un réservoir animal, Travailler au contact d'un réservoir humain	36,3 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Acides minéraux (sauf acides cyanhydriques, fluorhydriques et chromiques), Eau de javel
27,2 %	Travailler au contact d'un réservoir animal, Traitement des déchets, Exposition délibérée à des agents biologiques	30,4 %	Eau oxygénée, Ammoniums quaternaires et cationiques, Autres alcools (éthanol, butanol, ...)
17,7 %	Traitement des déchets, Travailler au contact d'un réservoir humain, Travailler au contact d'un réservoir animal	41,6 %	Autres tensio-actifs, Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Eau de javel
67,9 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)	51,0 %	Autres alcools (éthanol, butanol, ...), Ammoniums quaternaires et cationiques, Autre tensio-actifs
69,8 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)	48,7 %	Eau de javel, Ammoniums quaternaires et cationiques, Autre tensio-actifs
18,2 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Travailler au contact d'un réservoir animal	15,2 %	Ammoniums quaternaires et cationiques, Eau de javel, Poussières de bois
48,2 %	Travailler au contact d'un réservoir humain, Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne, Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)	45,3 %	Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium, Ammoniums quaternaires et cationiques, Ammoniac et solutions aqueuses

• Une analyse sectorielle plus fine grâce à l'outil ACACIA



ACACIA (Analyse Collective des besoins – diAgnostiC territorial) est un outil d'aide à l'analyse collective des besoins et de diagnostic territorial, développé par l'APST Centre-Val de Loire et porté par un COPIL régional multipartenaires (DREETS, Carsat, ensemble des SPSTI de la région).

Les objectifs d'ACACIA sont :

- Produire un diagnostic au niveau local (SPSTI) et régional, en collaboration avec les partenaires régionaux de la Santé au Travail
- Disposer d'une analyse descriptive des grandes expositions aux risques sur des populations spécifiques
- Aider à la prise de décision pour la mise en place d'actions collectives, de déploiement des ressources et d'orientation d'actions de prévention
- A terme, améliorer l'efficacité de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail par une adaptation de la prévention aux populations ciblées par les résultats d'ACACIA (en fonction : du niveau de risque, de la taille des entreprises ciblées, des polyexpositions, des effectifs, ...)
- Contribuer à la veille sanitaire dans le champ de la santé au travail

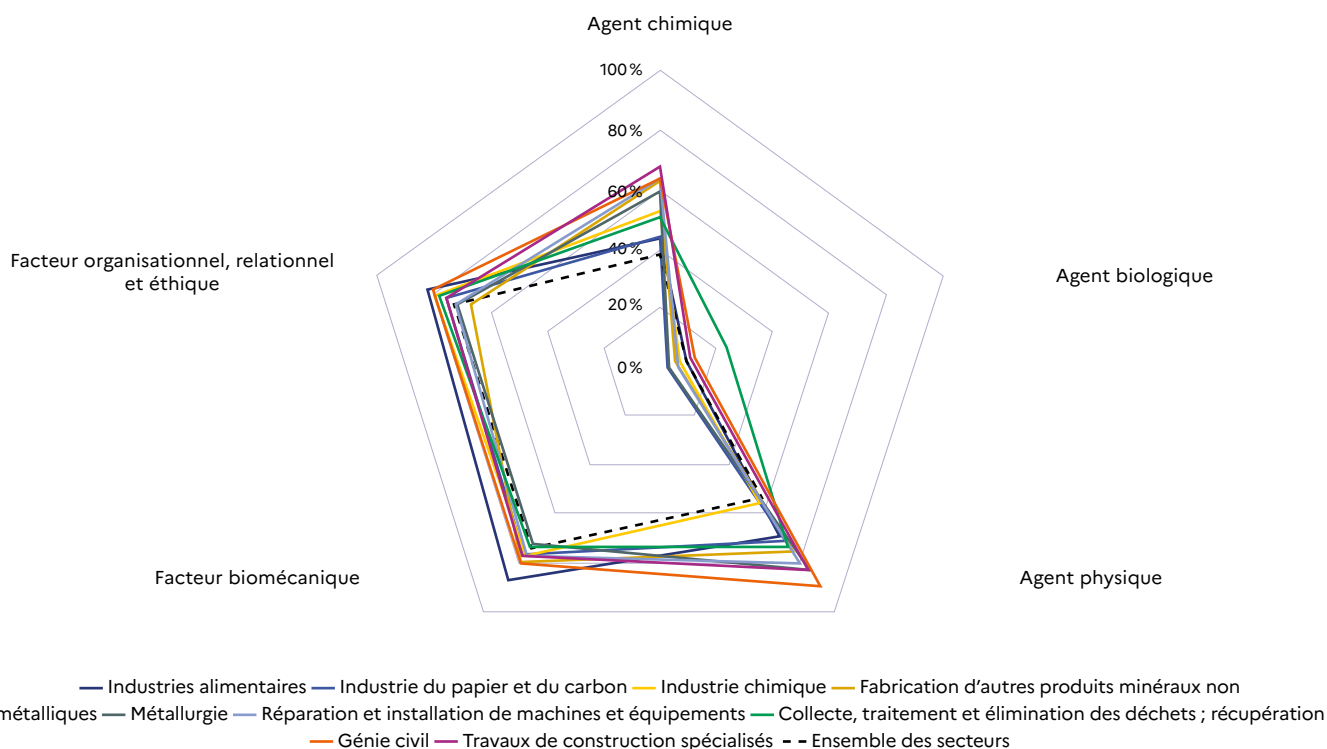
Aujourd'hui les expositions professionnelles dans ACACIA sont essentiellement alimentées par les données saisies en interne des SPSTI (risques professionnels saisis par les équipes médicales et renseignés par les salariés en auto-évaluation selon les SPSTI). L'utilisation de ces données permet d'aboutir à des diagnostics locaux (SPSTI) et régionaux basés sur des données issues de l'expertise des équipes et couvrant l'ensemble des secteurs et métiers suivis en respectant les spécificités des effectifs couverts par les SPSTI.

Les résultats présentés ci-dessous portent sur 146 686 salariés exposés à au moins un risque professionnel saisi* (ce qui représente 68 % des salariés vus en visite sur une année en moyenne dans la région) et concernent les données des 7 SPSTI de la région Centre-Val de Loire.

* Risques professionnels saisis par les équipes médicales ou auto-déclarés par les salariés.

Au regard de la volumétrie et de la couverture des salariés suivis, les données régionales ACACIA permettent de visualiser les spécificités des expositions à un niveau de secteur d'activités assez fin (NAF A88). Les 2 radars suivants présentent la répartition des prévalences par familles d'expositions dans plusieurs secteurs d'activités. Le premier radar porte sur les secteurs de l'industrie et de la construction ; et le second porte sur le secteur du transport-entrepôt et du tertiaire (tels que restauration, santé, médico-social). Ces graphiques permettent de visualiser les expositions globales pour chaque famille professionnelle (agents chimiques, agents biologiques, agents physiques, facteurs biomécaniques et facteurs organisationnels, relationnels et éthiques) et donne une vision de la polyexposition dans ces secteurs.

Répartition des prévalences par famille d'expositions, selon le secteur d'activités NAF A88 (exemple-1)



Source : données ACACIA SPSTI (2017, 2019, 2020) - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

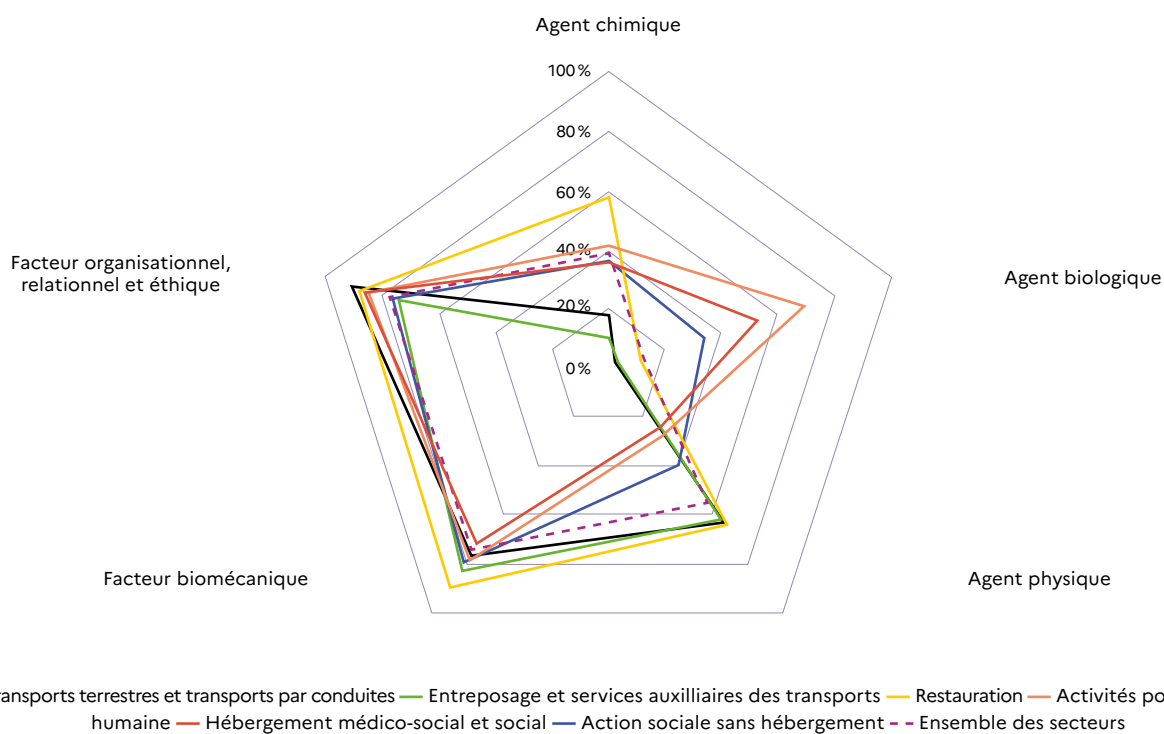
Sur ce graphique, on peut observer la symétrie des expositions des sous-secteurs de l'industrie et de la construction. Cependant, si on regarde plus précisément, même si les prévalences d'expositions aux grandes familles de risques professionnels sont très superposables, les expositions plus détaillées divergent et sont spécifiques à chaque sous-secteur. En effet, par exemple, pour les produits chimiques, les secteurs de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de la métallurgie ont un niveau d'exposition autour de 50 % mais en regardant de plus près on peut voir des spécificités :

- Agents chimiques / produits et procédés les plus renseignés pour **les secteurs de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques : silice, verre (poussière), ciment, ...**
- Agents chimiques / produits et procédés les plus renseignés pour de **la métallurgie : Huile, graisse et fluide d'usinage, déchet d'huile de coupe, ...**

Pour les secteurs du génie civil et des travaux de construction spécialisés, qui ont un niveau d'exposition autour de 80 % pour la famille de risque physiques, des expositions particulières s'observent également :

- Agents physiques les plus renseignés pour le secteur du **génie civil : intempérie, vibration sonore audible, déplacement routier, bruit, ...**
- Agents physiques les plus renseignés pour le secteur **travaux de construction spécialisés : travail en hauteur, intempérie, bruit supérieur à 85dB, vibration sonore audible, ...**

Répartition des prévalences par famille d'expositions, selon le secteur d'activités NAF A88 (exemple-2)



Source : données ACACIA SPSTI (2017, 2019, 2020) - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

Pour le secteur du transport-entreposage et pour les secteurs du tertiaire (restauration, santé, médico-social), on observe de nettes différences dans les prévalences d'exposition aux différentes familles de risques, notamment pour les agents chimiques, biologiques et physiques. Ces secteurs d'activités sont tous polyexposés mais pas dans les mêmes familles de risques, les effets sur la santé seront donc différents également.

En sus des expositions élevées aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques et biomécaniques, les secteurs de la santé et du médico-social sont plus exposés aux agents biologiques et aux agents chimiques. Le secteur de la restauration est particulièrement exposé aux agents chimiques et est davantage exposé aux agents physiques, avec le secteur de l'entreposage et services auxiliaires des transports.

Les données fines d'expositions saisies par les équipes médicales, incluses dans ACACIA, permettent de détailler ces familles d'expositions. Par exemple :

- Agents biologiques pour la santé humaine (86) : Mycobacterium tuberculosis, Virus, VIH HIV, Virus polio 1 à 3, hépatite A et C, ...
- Agents biomécaniques pour la restauration (56) : Posture debout prolongée avec piétinement, manutention de charge, mouvement répétitif du membre supérieur, port de charge de taille et de poids très variable, ...

Ces expositions, leurs prévalences détaillées et leurs cumuls, pourront permettre une adaptation des actions de prévention ciblées pour les différents secteurs ou métiers des salariés suivis en région Centre-Val de Loire, afin de mettre en place des politiques de prévention adaptées à la polyexposition notamment.

• Des contraintes de temps très présentes

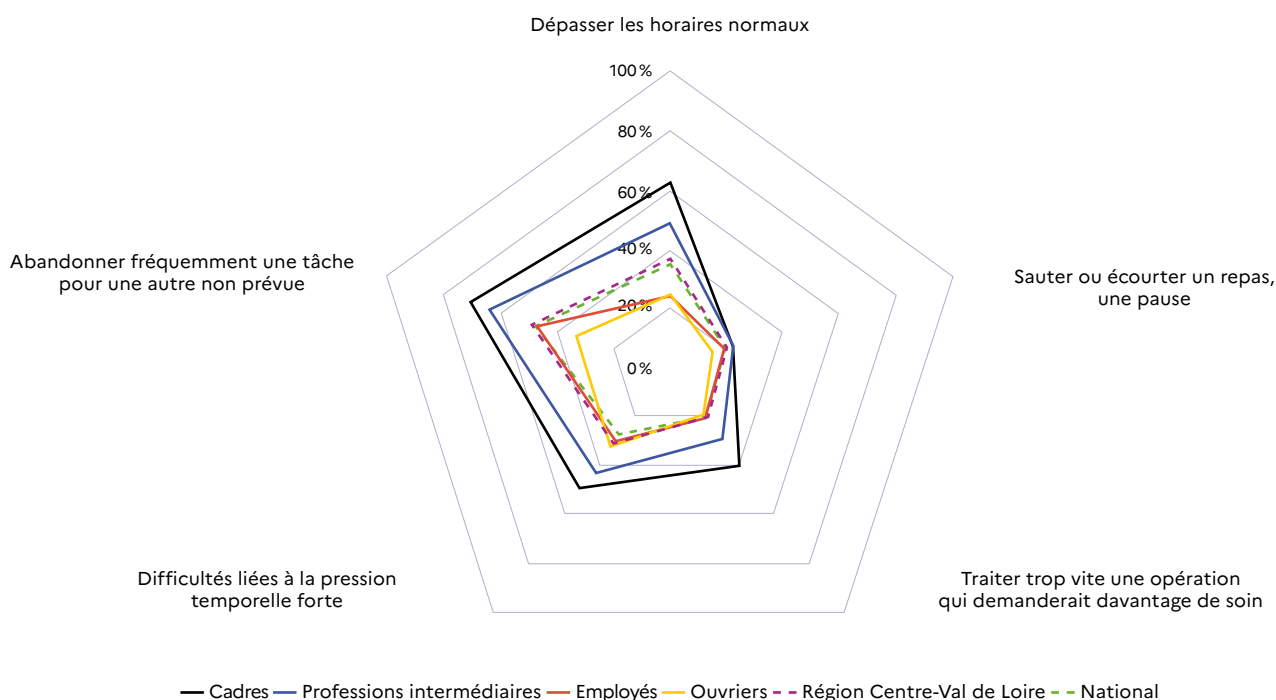


EVREST (EVolutions et RElations en Santé au Travail) est un observatoire national créé par des médecins du travail et des chercheurs, afin d'améliorer la visibilité des relations entre le travail et la santé des salariés. EVREST repose sur la participation volontaire des médecins du travail. En région Centre-Val de Loire, le dispositif est utilisé essentiellement par des médecins du travail de services de santé inter-entreprises. Depuis 2007, environ 100 médecins du travail de la région se sont inscrits. À l'heure actuelle, tous les secteurs d'activité ne sont pas représentés dans l'échantillon régional de salariés (notamment le secteur du BTP). L'observatoire est alimenté par des données collectées annuellement par l'équipe médicale auprès d'un échantillon de leurs salariés (ceux nés en octobre des années paires, depuis janvier 2017), à l'aide d'un questionnaire standardisé.

Les résultats présentés ici portent sur l'échantillon régional 2016-2020 constitué de 1 989 salariés. Cet échantillon ne prétend pas à être représentatif de l'ensemble de la population de la région Centre-Val de Loire (périodicité des visites, volontariat des médecins, ...) mais des salariés suivis par les médecins du travail, nombreux et divers, participant à EVREST (42 équipes entre 2016 et 2020).

75% des salariés de l'échantillon EVREST présentent au moins une des cinq contraintes de temps liées à la charge de travail suivantes : dépassement des horaires normaux, traiter trop vite une opération, sauter ou écourter un repas ou ne pas prendre de pause, difficultés liées à la pression temporelle forte, ou abandonner une tâche pour une autre non prévue.

Contraintes de temps selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : EVREST 2016-2020 - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

Parmi ces contraintes, 5 salariés sur 10 déclarent fréquemment abandonner une tâche pour une autre non prévue et environ 4 salariés sur 10 déclarent dépasser régulièrement leurs horaires normaux. La même proportion de salariés déclare avoir des difficultés liées à la pression temporelle forte. Ces prévalences régionales sont supérieures aux prévalences nationales EVREST (données redressées 2019-2020).

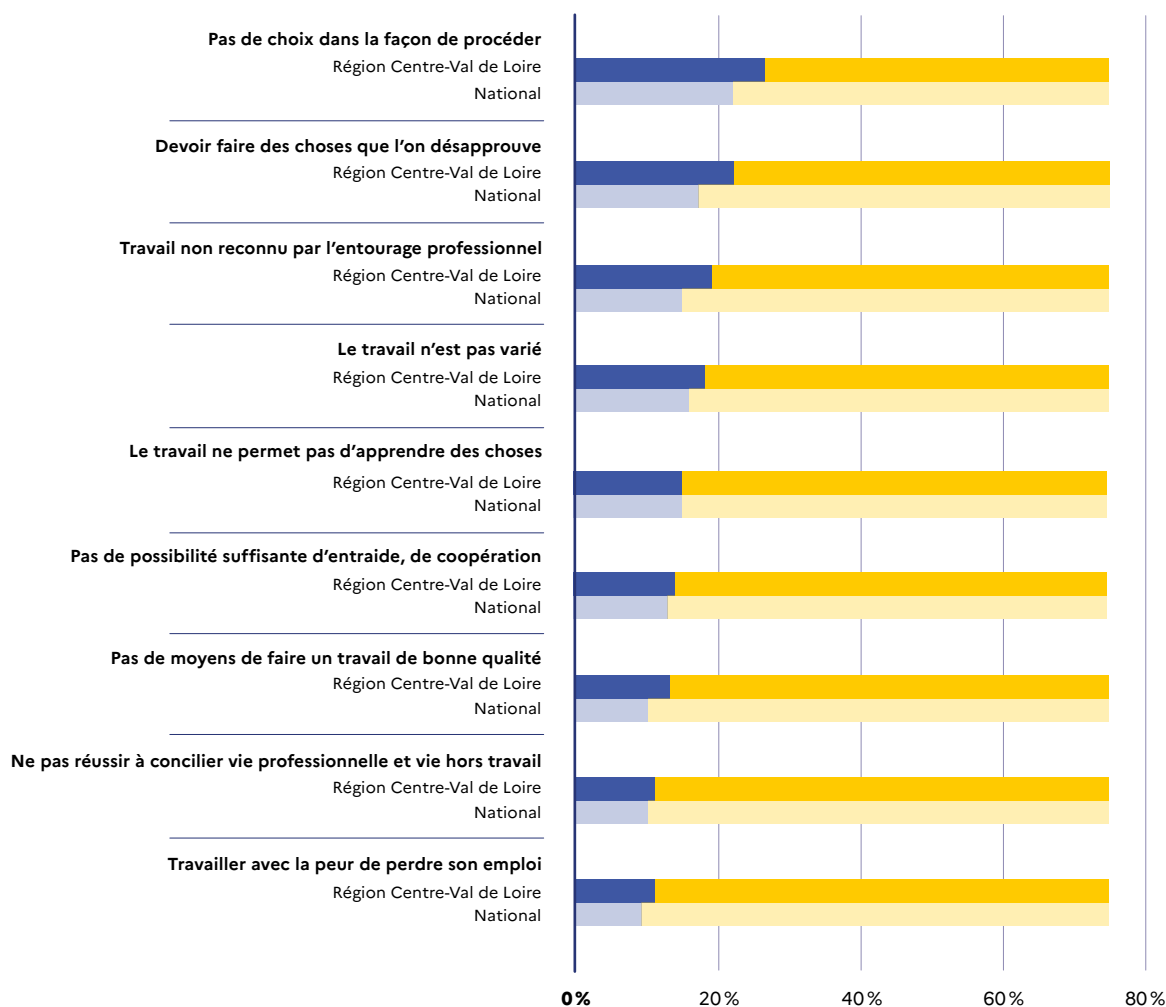
Le graphique en radar présente clairement des expositions plus fortes pour les cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Ce constat est observé pour l'ensemble de ces contraintes de temps et en particulier pour le dépassement des horaires normaux, l'abandon fréquent d'une tâche pour une autre et les difficultés liées à la pression temporelle. Ces gradients sociaux sont globalement similaires pour l'échantillon national où se sont les cadres les plus exposés à ces 5 contraintes.

• Une appréciation du travail globalement positive

Au niveau national comme en région Centre-Val de Loire, plus de 8 salariés sur 10 considèrent que leur travail leur permet d'apprendre des choses. La même proportion de salariés considère que leur travail est varié. On observe également que le collectif de travail est rapporté comme satisfaisant pour plus de 8 salariés sur 10, qui estiment avoir des possibilités suffisantes d'entraide et de coopération.

Cependant, ce constat est à modérer car environ 2 salariés de la région sur 10 déclarent avoir un travail qui est non reconnu par son entourage professionnel, soit un peu plus qu'au niveau national.

Appréciation sur le travail



■ « Oui » et « Plutôt oui »

■ « Non » et « Plutôt non »

Source : EVREST 2016-2017 – Exploitation : APST Centre-Val de Loire

Malgré une appréciation globale du travail plutôt positive, il est à noter que 26 % des salariés n'ont pas le choix dans la façon de procéder (vs. 22 % au niveau national) et que 22 % déclarent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent (vs. 17 % au niveau national). Environ 10 % des salariés en France et 12 % en région Centre-Val de Loire déclarent ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, travaillent avec la peur de perdre son emploi et ont des difficultés à concilier vie professionnelle et vie hors travail. Que ce soit au niveau national ou régional, les ouvriers sont nettement plus exposés aux items relatifs à de faibles marges de manœuvre et d'autonomie (le travail ne permet pas d'apprendre des choses, le travail n'est pas varié, pas le choix dans la façon de procéder), par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles. Ils restent également les plus concernés par le travail non-reconnu par l'entourage professionnel et la peur de perdre son emploi. Pour les autres items, peu de différences sociales sont observées.

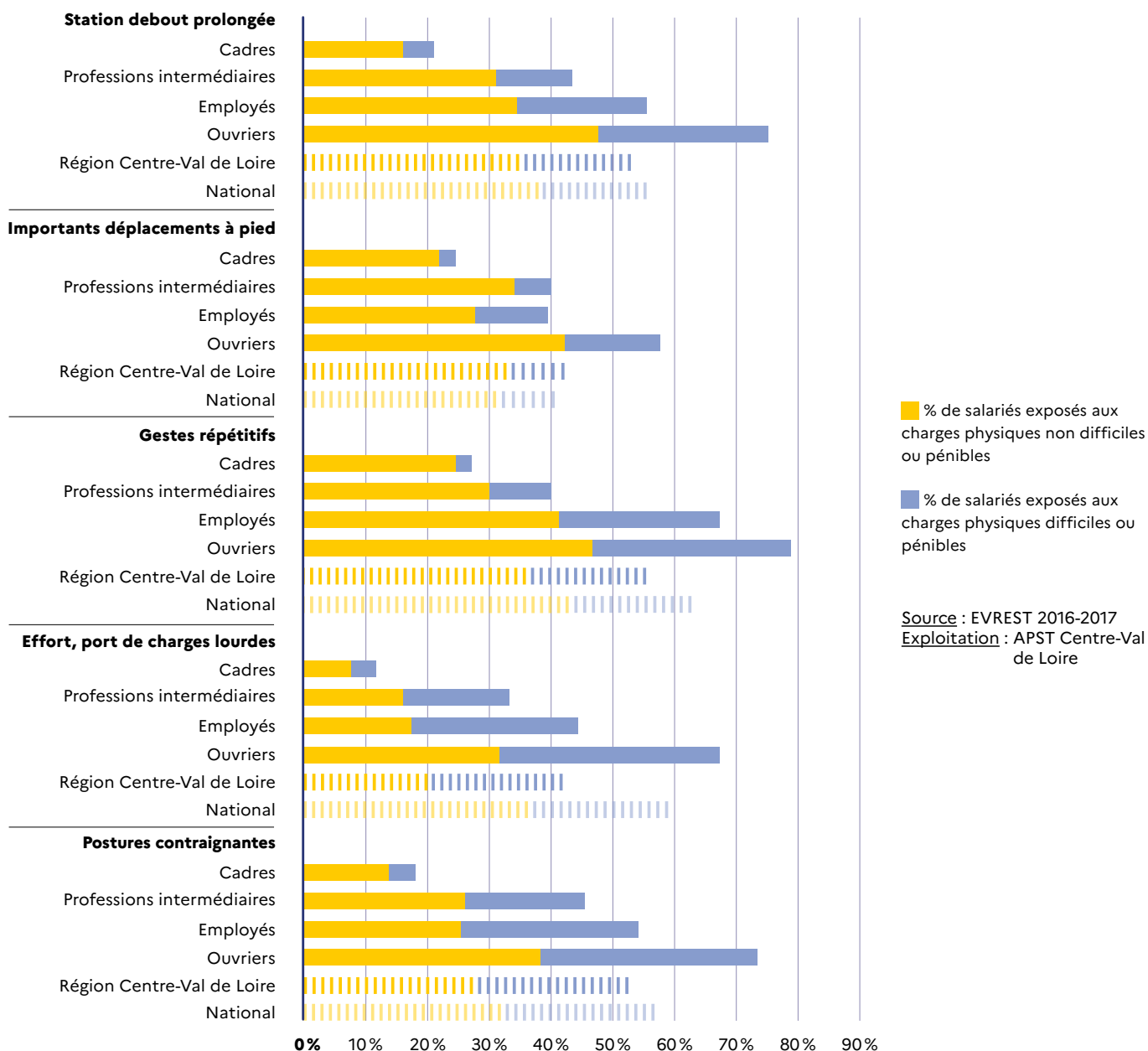
• Une pénibilité physique très présente

En région Centre-Val de Loire, 79 % des salariés ont déclaré être exposés parfois ou souvent à au moins une des 5 charges physiques (gestes répétitifs, station debout prolongée, postures contraignantes, effort / port de charges lourdes ou importants déplacements à pied). Les prévalences d'exposition au niveau national sont plus élevées pour ces charges physiques, hormis pour les importants déplacements à pied où l'on observe le même niveau d'exposition qu'au niveau régional.

En France comme en région, la pénibilité ou difficulté ressentie liées à ces 5 charges physiques sont plus fortes pour les postures contraignantes et les efforts / port de charges lourdes.

On observe de nets gradients sociaux pour l'ensemble des contraintes physiques, au détriment des ouvriers qui présentent des expositions plus élevées que les autres catégories socioprofessionnelles, au niveau régional comme au niveau national.

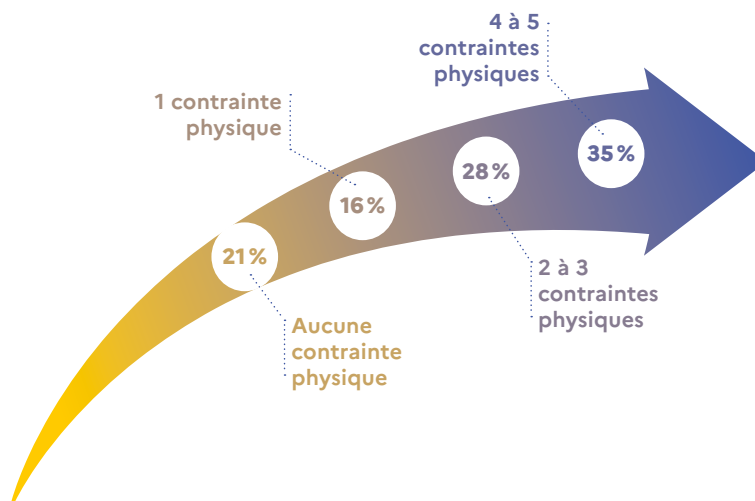
Charges physiques du poste de travail selon la profession et catégorie socioprofessionnelle



Source : EVREST 2016-2017
Exploitation : APST Centre-Val de Loire

Plusieurs résultats du dispositif EVREST montrent que ces expositions ne sont pas toujours vécues comme des situations pénibles ou difficiles par les salariés. Le ressenti de la pénibilité est dépendant de la fréquence de l'exposition mais aussi de l'âge du salarié, de son état de santé, du cumul des expositions, ainsi que des contraintes de temps sur le poste de travail. L'analyse des situations de travail est donc essentielle pour comprendre le mécanisme de contribution de ces expositions sur l'altération de la santé des salariés.

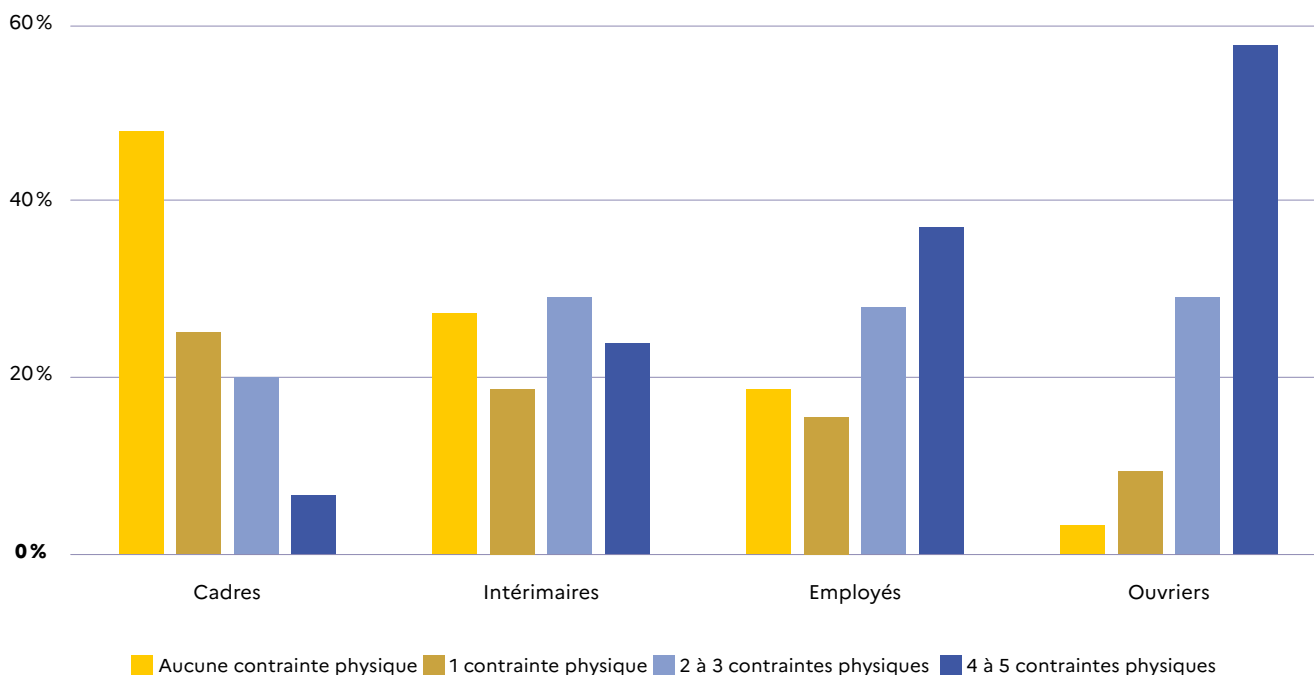
Cumul de contraintes physiques



Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

Parmi les salariés enquêtés en région Centre-Val de Loire, 21 % ne présentent aucune des contraintes physiques présentées ci-dessus, 16 % sont concernés par une seule contrainte physique, 28 % par 2 ou 3 de ces contraintes physiques et 35 % cumulent la quasi ou totalité de ces contraintes (4 à 5).

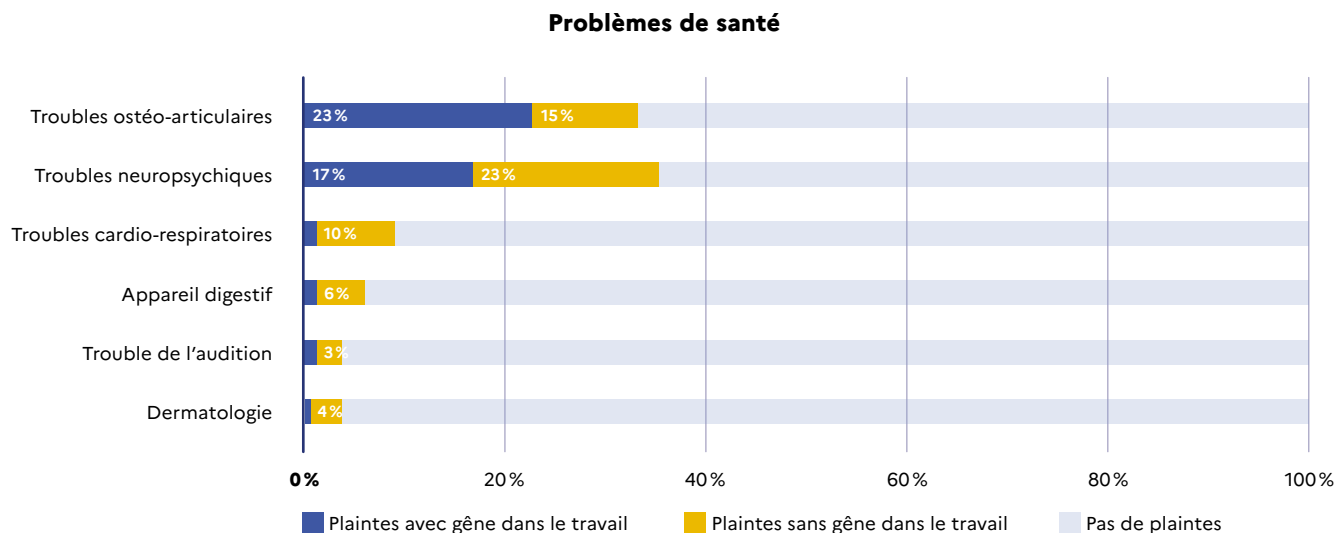
Cumul de contraintes physiques selon la catégorie socioprofessionnelle



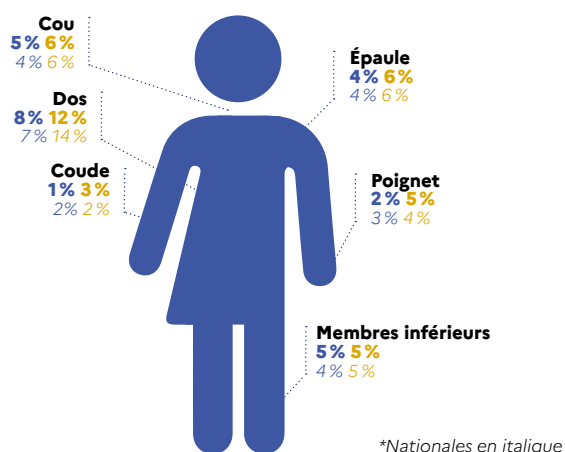
Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

De nets gradients sociaux apparaissent sur ce graphique. Les salariés cadres de la région Centre-Val de Loire, tout comme au niveau national, présentent peu de cumul de contraintes physiques, alors que 60 % des ouvriers de la région présentent un cumul de 4 à 5 contraintes physiques.

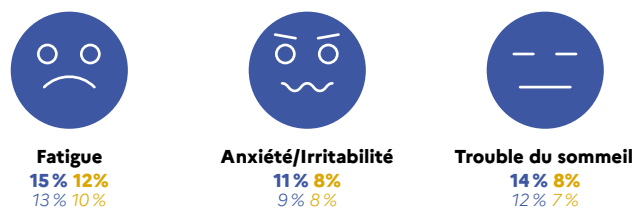
• Des problèmes ostéo-articulaires et de fatigue fréquents



Zoom sur les troubles ostéo-articulaires sur les salariés hommes et femmes confondus



Zoom sur les troubles neuropsychiques



■ Plaintes ou signes cliniques sans gêne dans le travail ■ Plaintes ou signes cliniques avec gêne dans le travail

Source : EVREST 2016-2017 - Exploitation : APST Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, 38 % des salariés enquêtés dans le cadre du dispositif EVREST souffrent de troubles ostéo-articulaires, en particulier du dos (20 %, vs 22 % au niveau national). Concernant la déclaration de troubles neuropsychiques, on observe que 40 % des salariés sont concernés. Parmi ces troubles, la fatigue (27 %) est le plus prégnant (même constat au niveau national avec 23% de salariés concernés). Ces problèmes de santé entraînent de la gêne dans le travail pour 23 % des salariés pour les troubles ostéo-articulaires et 15 % pour les troubles neuropsychiques.

Les expressions des troubles neuropsychiques varient selon la catégorie socioprofessionnelle. Ils sont plus souvent rencontrés chez les employés (45 %) et chez les ouvriers (42 %), contre 37 % pour les cadres et les professions intermédiaires (on observe plutôt les employés et professions intermédiaires au niveau national). La fréquence des troubles ostéo-articulaires varie également de façon importante selon la profession. En effet, presque 45 % des employés et ouvriers en signalent au cours des 7 derniers jours, et environ 30 % pour les cadres et professions intermédiaires (même constat au niveau national).

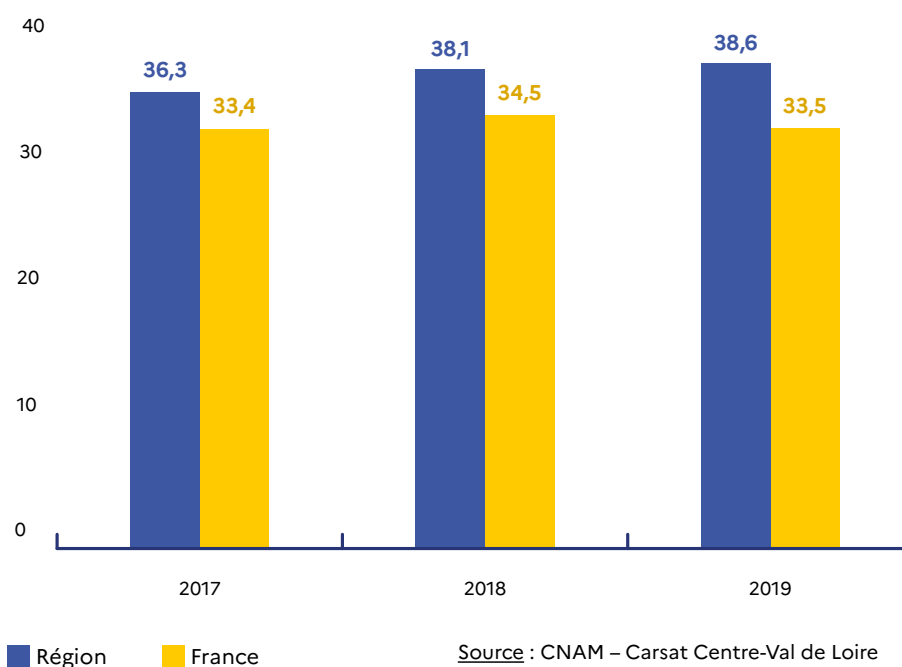
Concernant les autres problèmes de santé, on observe que les troubles cardio-respiratoires touchent 12% des salariés enquêtés. Suivent ensuite les problèmes liés à l'appareil digestif (8 %), à la dermatologie (5 %) et aux troubles de l'audition (5 %).

La sinistralité au travail des salariés du régime général

- Une fréquence plus élevée en région qu'en France des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour

Sur la période 2017-2019, l'indice de fréquence des accidents du travail demeure plus élevé en région Centre-Val de Loire qu'en France. En effet, l'écart entre les indices de fréquence tend à s'accroître entre les niveaux régional et national en 2019 (5,1 points, contre 2,9 points en 2017).

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en région Centre-Val de Loire et en France de 2017 à 2019



Source : CNAM – Carsat Centre-Val de Loire

Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021



Pour mieux comprendre :

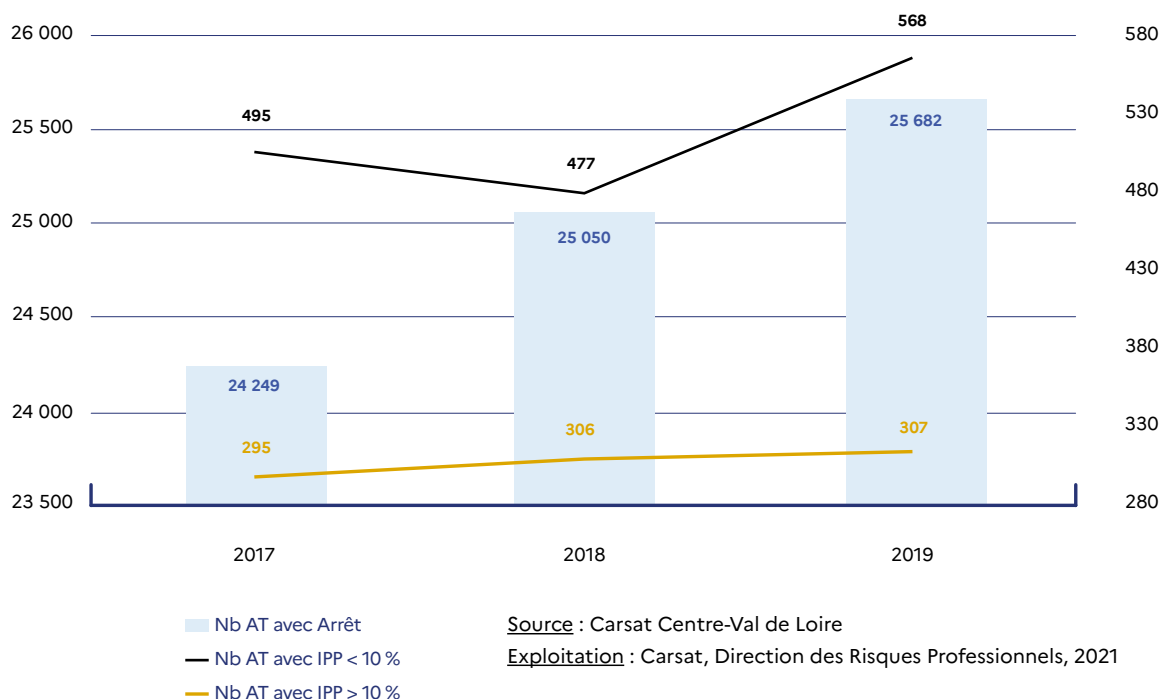
Si les taux de fréquence avaient été choisis pour alimenter la version 2019 de ce document, les indices de fréquence les ont remplacés afin de conserver une homogénéité entre les données produites par la Carsat et celles émanant de la Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Les indices de fréquence jusqu'en 2016 sont calculés à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). A compter de 2017, les indicateurs sont établis à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) des établissements de la région Centre-Val de Loire. La DSN, devenue obligatoire depuis janvier 2017, a créé une rupture dans les séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits.

La comparaison de 2017 avec les années précédentes mais aussi avec les années ultérieures est rendue impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les éléments statistiques qui en découlent tels que les indices de fréquence.

Entre 2017 et 2019, le nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour tend à progresser (+5,9 %). L'augmentation des accidents du travail avec incapacité permanente partielle inférieure à 10 % demeure la plus importante sur trois ans (+14,7 %), la hausse des accidents du travail avec incapacité permanente partielle supérieure à 10 %, dits « graves », restant modérée (+4,1 %).

Evolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire de 2017 à 2019



En 2019, 664 599 salariés sont recensés dans les établissements du régime général. Par ailleurs, 25 682 accidents du travail sur 45 643 comptabilisés au total donnent lieu à un arrêt de travail d'au moins une journée en région Centre-Val de Loire. Les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret concentrent plus de la moitié d'entre eux, tout comme en 2017.

L'indice de fréquence des accidents du travail est, quant à lui, supérieur à l'ensemble de la région (38,6 accidents du travail pour 1 000 salariés) et au niveau national (33,5) dans les départements du Cher, d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir avec plus de 40 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2019.

Répartition territoriale et indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2019

Département	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt	Indice de fréquence
Cher	2 793	10,9 %	42,3
Eure-et-Loir	4 038	15,7 %	41,0
Indre	1 928	7,5 %	37,0
Indre-et-Loire	7 112	27,7 %	42,1
Loir-et-Cher	2 837	11,0 %	35,3
Loiret	6 974	27,2 %	35,1
Région	25 682	100 %	38,6
France	653 470		33,5

Source : CNAM – Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021



Les accidents du travail avec arrêt sont dénombrés à partir du premier jour d'arrêt de travail. Ils sont enregistrés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) puis transmis au service Tarification de la Carsat qui impute ensuite un taux de cotisation à l'employeur en fonction du nombre d'accidents du travail comptabilisés sur trois ans.

Les accidents du travail avec arrêt d'au moins quatre jours concernent des accidents du travail qui ont fait l'objet d'une codification avec la saisie le plus souvent par la CPAM d'informations complémentaires. Celles-ci peuvent être utilisées à des fins statistiques pour déterminer notamment l'activité (ce que faisait la personne au moment de l'accident), la déviation (ce qui a dysfonctionné au moment de l'accident) ou le contact (ce qui a occasionné la lésion).

Indice de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1 000 salariés.

• Les deux-tiers des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour sont concentrés dans cinq secteurs d'activité

En 2019, les accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour sont principalement recensés dans cinq secteurs d'activité, identiques à ceux de 2017, qui enregistrent les deux-tiers de l'accidentologie de la région Centre-Val de Loire (contre 63,5 % en 2017).

Répartition sectorielle et indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt dans les 5 secteurs les plus accidentogènes en région Centre-Val de Loire en 2019

Secteur d'activité en NAF A38	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt	Indice de fréquence région
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	3 332	13,0 %	114,4
Transports et entreposage	2 537	9,9 %	62,0
Construction	3 442	13,4 %	61,7
Activités de services administratifs et de soutien	3 716	14,5 %	51,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 995	15,6 %	39,5
Les 5 secteurs les plus accidentogènes	17 022	66,3 %	39,8
Tous secteurs d'activité confondus	25 682	100 %	38,6

Source : Carsat Centre-Val de Loire

Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

Le secteur « hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement » se distingue par son indice de fréquence particulièrement prononcé (114,4 accidents du travail pour 1 000 salariés, contre 39,8 pour les cinq secteurs d'activité les plus accidentogènes) ainsi que sa part de salariés y occupant un emploi (7,4 %).

3 autres secteurs affichent des indices de fréquence des accidents du travail supérieurs à 50 pour 1 000 salariés :

- le transport et entreposage avec 62 accidents du travail pour 1 000 salariés, secteur occupant parallèlement 6,1 % des salariés ;
- la construction (61,7), avec 6,2 % des salariés ;
- les activités de services administratifs et de soutien (51,1), avec 5,9 % des salariés.

A noter que les intérimaires victimes d'accidents du travail sont principalement employés par les entreprises utilisatrices des secteurs de la logistique, des transports, des industries agro-alimentaires et de la grande distribution.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité (NAF A38) en région Centre-Val de Loire en 2019



Source : Carsat Centre-Val de Loire

Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

- **Les jeunes sur-représentés parmi les victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour comparativement à la part des salariés de moins de 25 ans**

Nombre et répartition des accidents du travail avec arrêt par tranche d'âge et par sexe en région Centre-Val de Loire en 2019

Tranche d'âge	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt	Part des femmes
Moins de 25 ans	4 597	17,9 %	17,6 %
De 25 à 49 ans	15 521	60,5 %	59,0 %
50 ans et plus	5 548	21,6 %	23,4 %
Tous âges confondus	25 666	100,0 %	100,0 %

Hors non réponses (types de contrats de travail non renseignés)

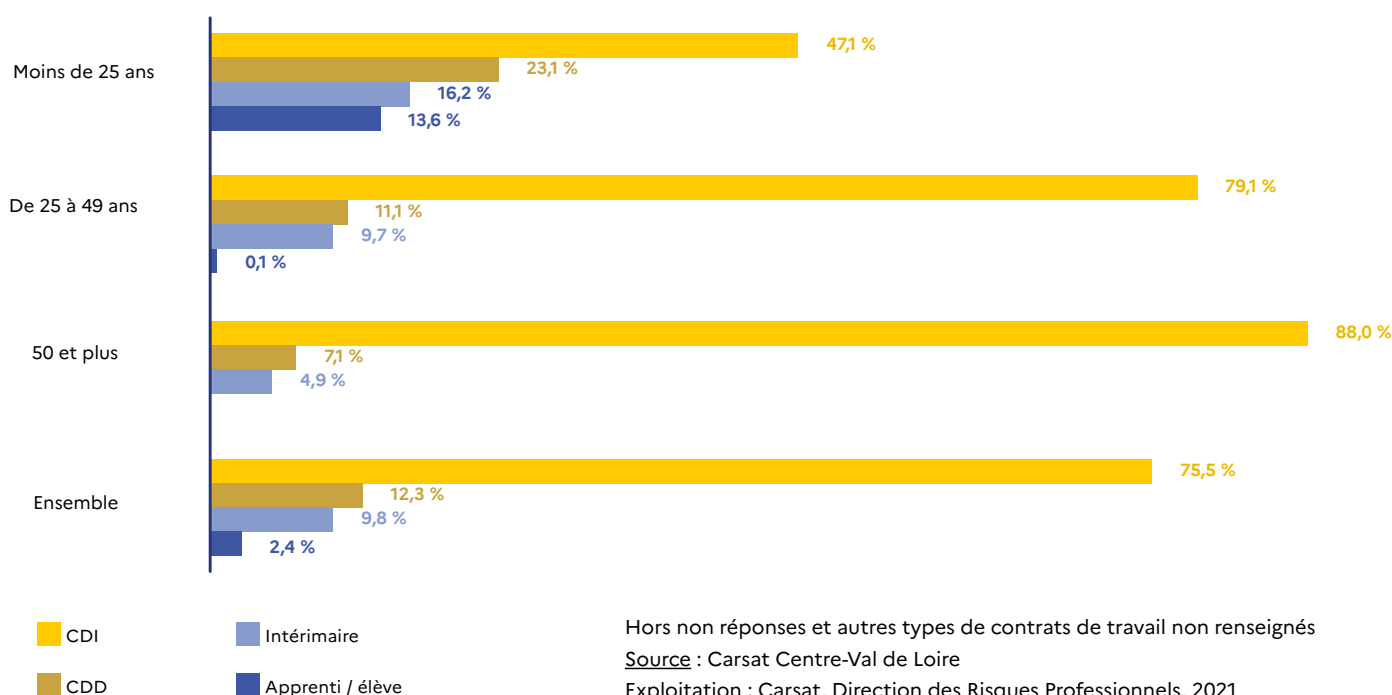
Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

Les accidents du travail semblent toucher davantage les jeunes que les salariés plus âgés, ce qui peut être lié à leur inexpérience et à leur ancienneté dans le poste occupé. En effet, 17,9 % des jeunes de moins de 25 ans sont victimes d'un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour et apparaissent donc sur-représentés par rapport à la part des salariés (9,8 %) de cette classe d'âge en 2019. En revanche, près de 29 % des salariés ont 50 ans et plus et seulement 21,6 % sont victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour.

Si les victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour détiennent majoritairement un contrat à durée indéterminée, près d'une sur dix est intérimaire.

Les assurés de moins de 25 ans occupent davantage de contrats précaires, 23,1 % étant en CDD, 16,2 % ayant un contrat d'intérim et 13,6 % exerçant en tant qu'élèves ou apprentis. Néanmoins, ces proportions apparaissent moins élevées qu'en 2017 pour les victimes en CDD (-2 points) et pour les apprentis/élèves (-2,8 points), hormis pour les intérimaires accusant une légère hausse en trois ans (+1,2 point).

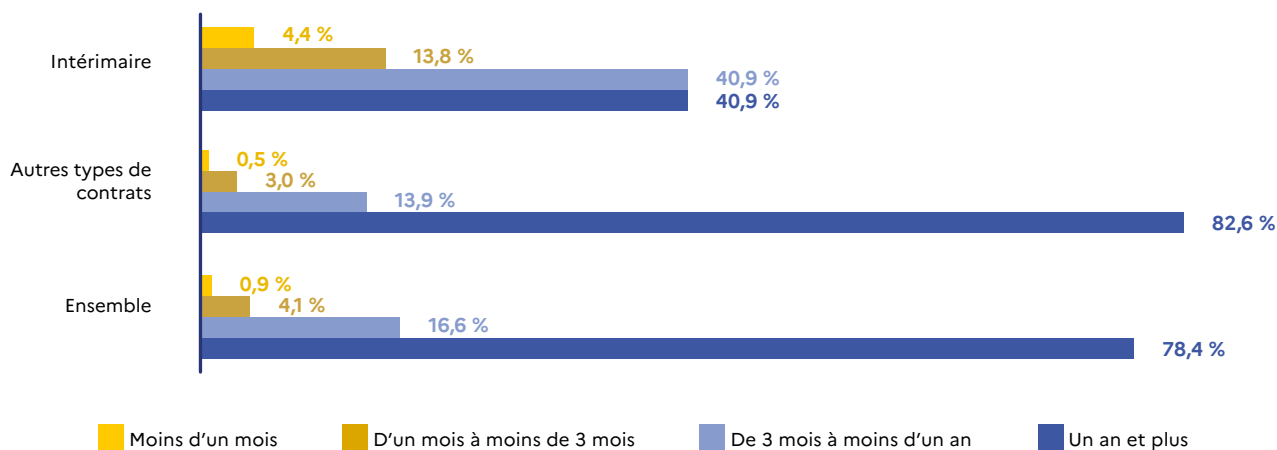
Répartition des accidents du travail avec arrêt par tranche d'âge et typologie de contrat en région Centre-Val de Loire en 2019



• 21,6 % des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour touchent des salariés qui ont moins d'un an d'ancienneté

L'ancienneté des salariés dans le poste étant inhérente à la nature des contrats occupés, les contrats précaires présentent une proportion élevée d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour pour des personnes de faible ancienneté sur les postes. En région Centre-Val de Loire en 2019, 59,1 % des intérimaires victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour occupent leur emploi depuis moins d'un an (contre 55,3 % en 2017).

Répartition des accidents du travail avec arrêt par typologie de contrat de travail et ancienneté dans le poste en région Centre-Val de Loire en 2019



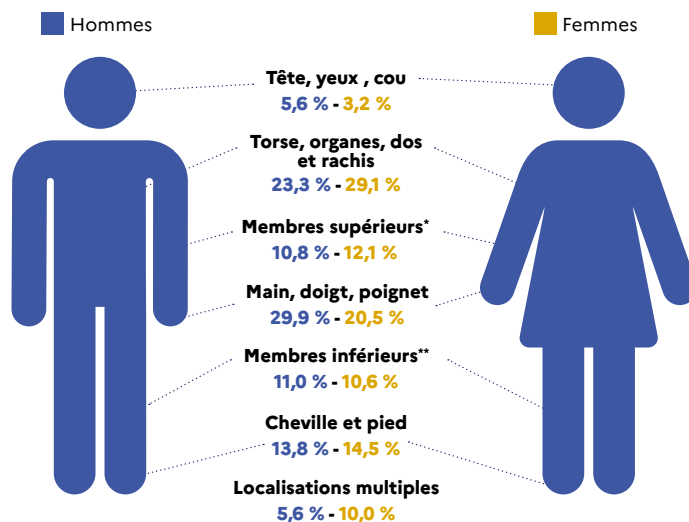
Hors non réponses (types de contrats de travail et date d'embauche non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

• Un quart des lésions consécutives à un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour affectent la main, le doigt ou le poignet

En 2019 en région Centre-Val de Loire, près de 30 % des lésions repérées chez les hommes victimes d'un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour concernent la main, le doigt ou le poignet ou touchent le torse, les organes, le dos ou le rachis des femmes.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt par siège des lésions selon le sexe en région Centre-Val de Loire en 2019



Hors non réponses * Sauf doigt, main, poignet ** Sauf pied

Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

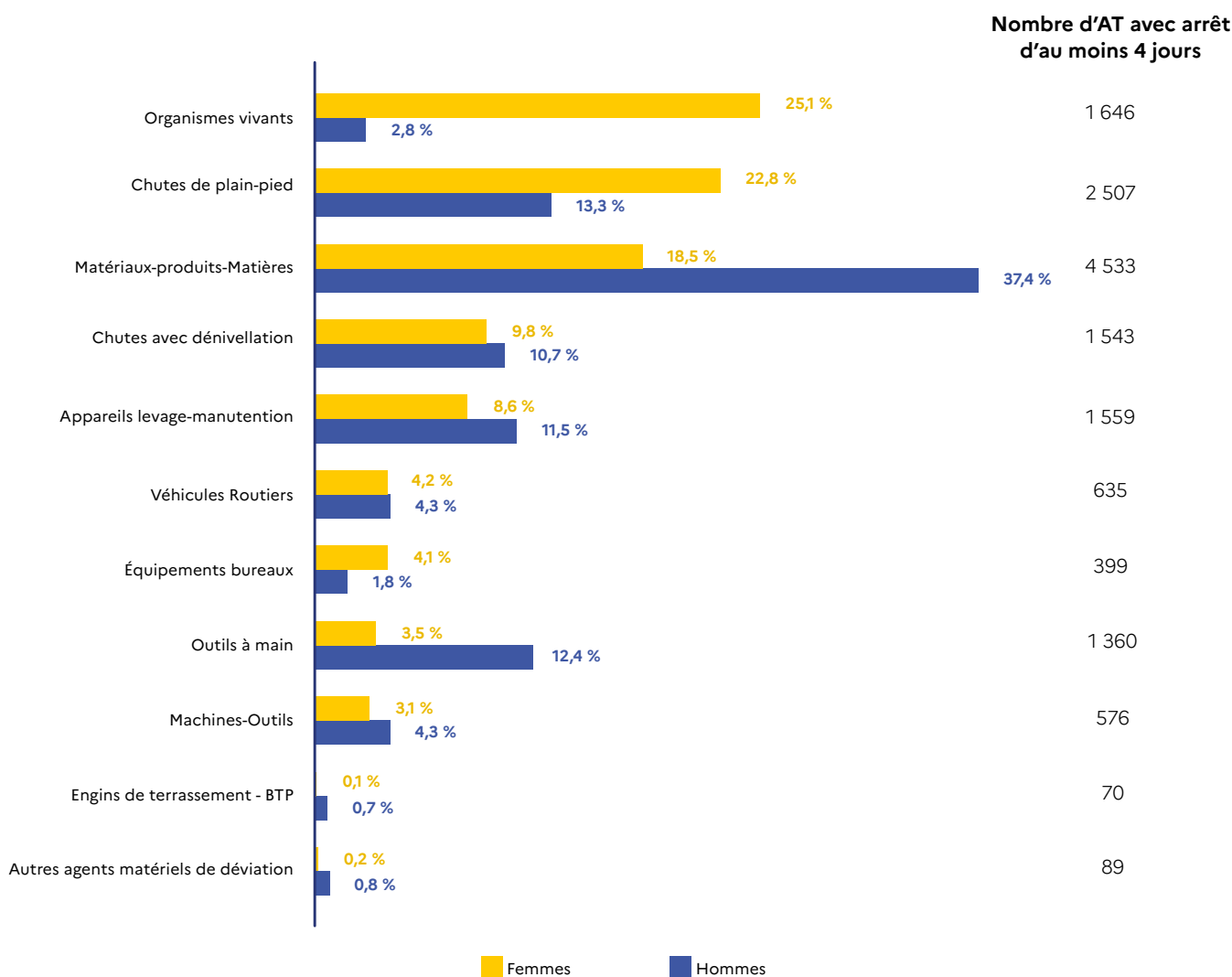
- **47,2 % des accidents du travail avec au moins quatre jours d'arrêt concernent les dysfonctionnements liés à des matériaux, produits ou matières et les chutes de plain-pied**

En 2019, près de la moitié des accidents du travail survient du fait d'un dysfonctionnement lié à l'utilisation de matériaux, de produits ou de matières (30,4 %, soit 2,4 points de moins qu'en 2017) ou en lien avec des chutes de plain-pied (16,8 %, soit une stagnation sur trois ans).

Les risques relatifs aux organismes vivants et aux chutes de plain-pied représentent près de la moitié des accidents du travail chez les femmes. Ainsi, l'item « Organismes vivants » apparaît en première position pour les victimes féminines (25,1 %) et se manifeste sous la forme de risque lié aux contacts humains (93,9 %), notamment présent parmi les femmes (95,4 %).

Quant aux « Matériaux-produits-Matières », ils constituent le dysfonctionnement principal rencontré lors des accidents du travail chez les assurés masculins. Ce risque apparaît essentiellement lié à la manutention manuelle (54,4 %) qui, proportionnellement, concerne davantage les femmes (63,5 %) que les hommes (51,7 %). Ces derniers sont également victimes d'accident du travail en lien avec des pièces travaillées (16,7 %), des éléments de construction ou éléments constitutifs de machine, de véhicule (8,3 %) et des matériaux de construction (7,9 %).

Répartition des accidents du travail avec au moins quatre jours d'arrêt par « agent matériel de déviation » en région Centre-Val de Loire en 2019



Hors non réponses (AT non classés avec 4 jours d'arrêt ou plus)

Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021



Pour mieux comprendre :

Le risque à l'origine de l'accident du travail appelé « agent matériel de déviation » permet d'identifier ce qui a dysfonctionné au moment de la survenue de l'accident du travail. Les agents matériaux de déviation sont regroupés en « familles de déviation » dont il est question ci-dessous.

* La famille de déviation « Matériaux-produits-Matières » regroupe principalement les agents matériaux de déviation suivants :

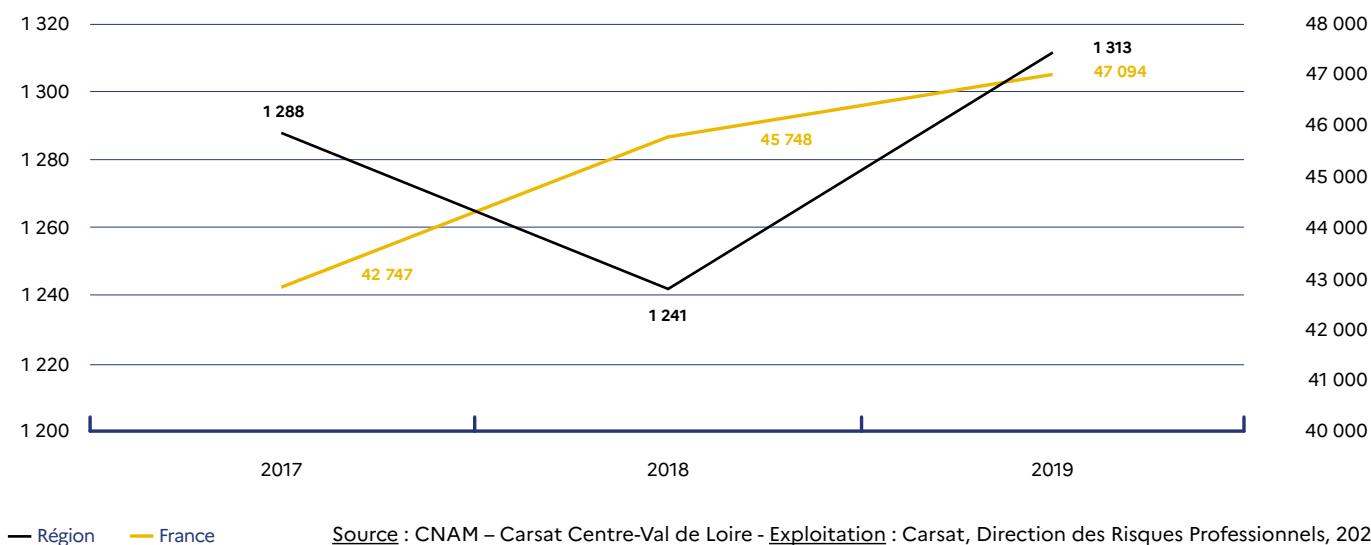
- les charges manutentionnées manuellement ;
- les matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières ;
- les cartons et emballages divers ;
- les autres agents de construction, de machine ou de véhicule ;
- les pièces travaillées...

** La famille de déviation « Organismes vivants » fait essentiellement référence aux agents matériaux de déviation liés aux humains mais également aux animaux et aux végétaux.

• 1 313 maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour en région en 2019

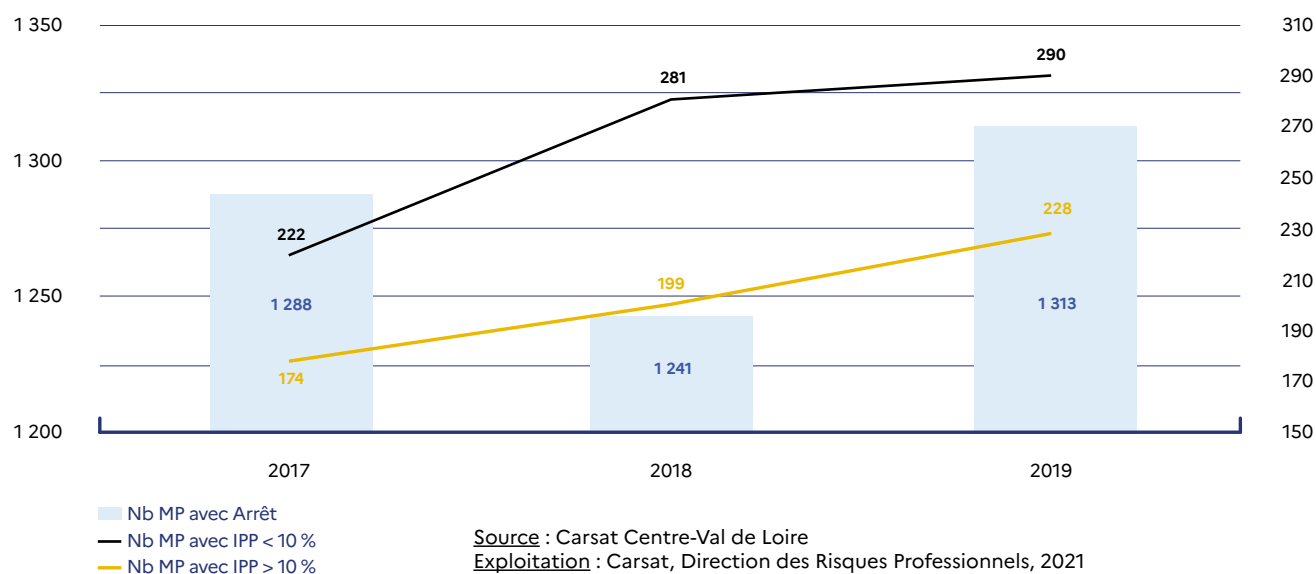
Entre 2017 et 2019, le nombre de maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour progresse de 1,9 % en région Centre-Val de Loire, après une diminution observée entre 2017 et 2018 (-3,6 %). En France, l'augmentation du nombre de maladies professionnelles s'élève à 10,2 % sur la période 2017-2019.

Évolution du nombre de maladies professionnelles en région Centre-Val de Loire et en France entre 2017 et 2019



En région Centre-Val de Loire, le nombre de maladies professionnelles avec incapacité permanente partielle a fortement progressé entre 2017 et 2019, qu'elles soient très graves avec incapacité permanente partielle supérieure à 10 % (+31 %), ou moins graves, lorsque l'incapacité permanente partielle est inférieure à 10 % (+30,6 %).

Évolution du nombre de maladies professionnelles avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire de 2017 à 2019



En région Centre-Val de Loire en 2019, 84,1 % des maladies professionnelles donnent lieu à un arrêt de travail d'au moins un jour (les autres maladies professionnelles ne donnant pas lieu à un arrêt de travail). 36,9 % de celles avec arrêt d'au moins un jour ont été repérées dans le département d'Indre-et-Loire. 55,1 % d'entre elles concernent des victimes féminines.

En outre, 95 % des maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour sont liées à des Troubles Musculo-Squelettiques en 2019 en région Centre-Val de Loire, a fortiori dans le Cher et dans l'Indre (respectivement 98,4 % et 98 %). Cette part importante de Troubles Musculo-Squelettiques s'explique par une très faible présence d'autres tableaux de maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour dans ces départements.

Répartition territoriale des maladies professionnelles avec arrêt, notamment liées à des Troubles Musculo-Squelettiques, en région Centre-Val de Loire et en France en 2019

Département	Nombre de MP avec arrêt	Nombre de MP TMS avec arrêt	Part des MP avec arrêt pour les femmes
Cher	129	98,4 %	51,9 %
Eure-et-Loir	155	92,9 %	58,1 %
Indre	148	98,0 %	43,9 %
Indre-et-Loire	485	95,1 %	55,1 %
Loir-et-Cher	214	94,9 %	55,1 %
Loiret	182	91,8 %	59,9 %
Région	1 313	95,0 %	54,5 %
France	47 094	ND	ND

ND : Non Disponible

Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021



Pour mieux comprendre :

La reconnaissance des maladies professionnelles peut s'effectuer :

- dans les cas les plus simples, en réponse à des critères précis faisant référence à un tableau de maladie professionnelle parmi les 101 tableaux existants à ce jour dont deux récents :

- RG 100 : Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2
- RG 101 : Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène

- ou par le passage en Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) dès lors que la déclaration de maladie professionnelle ne concerne pas un tableau référencé ou que des éléments du dossier de l'assuré ne correspondent pas aux critères d'un tableau pour que la maladie professionnelle puisse être reconnue de façon automatique si l'exposition est avérée.

Lorsqu'elle est reconnue, la maladie professionnelle peut être à l'origine de versements d'indemnités journalières et/ou d'indemnités en lien avec des incapacités permanentes conséquentes, par exemple lorsque la reconnaissance concerne des pathologies de l'épaule, du dos ou une affection cancéreuse.

• 86,6 % des maladies professionnelles reconnues concernent des Troubles Musculo-Squelettiques

Les affections péri-articulaires du tableau de maladie professionnelle 57 représentent 80,8 % des maladies professionnelles reconnues en 2019, soit 3,6 points de moins qu'en 2017. L'ensemble des Troubles Musculo-Squelettiques (avec ou sans arrêt de travail), quant à eux, concernent 86,6 % de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire, contre 90,9 % deux ans auparavant.

Nombre et répartition des maladies professionnelles reconnues par tableau en région Centre-Val de Loire en 2019

Número de tableau de MP	Nombre de MP reconnues	Part des MP reconnues
Troubles Musculo-Squelettiques :	1 728	86,6 %
Affections péri-articulaires (057)	1 612	80,8 %
Affections du rachis lombaire – Manutention (098)	74	3,7 %
Lésions du ménisque (079)	28	1,4 %
Affections du rachis lombaire - Vibrations (097)	13	0,7 %
Autres tableaux de MP dont :	238	13,4 %
Amiante (030 – 030 bis)	59	3,0 %
Lésions eczématiformes (065)	17	0,9 %
Surdité (042)	14	0,7 %
Rhinite et asthme professionnels (066)	12	0,6 %
Tous tableaux de MP confondus	1 966	100,0 %

Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

A noter que parmi l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées dans la région en 2019, celles dues à l'amiante coûtent douze fois plus cher que la moyenne des maladies professionnelles.



Les maladies professionnelles avec arrêt sont dénombrées à partir du premier jour d'arrêt de travail.

Les maladies professionnelles déclarées : Lorsque le dossier de maladie professionnelle est constitué à l'aide de la déclaration de maladie professionnelle et du certificat médical, il est alors question de maladie professionnelle déclarée à la CPAM dont dépend l'assuré.

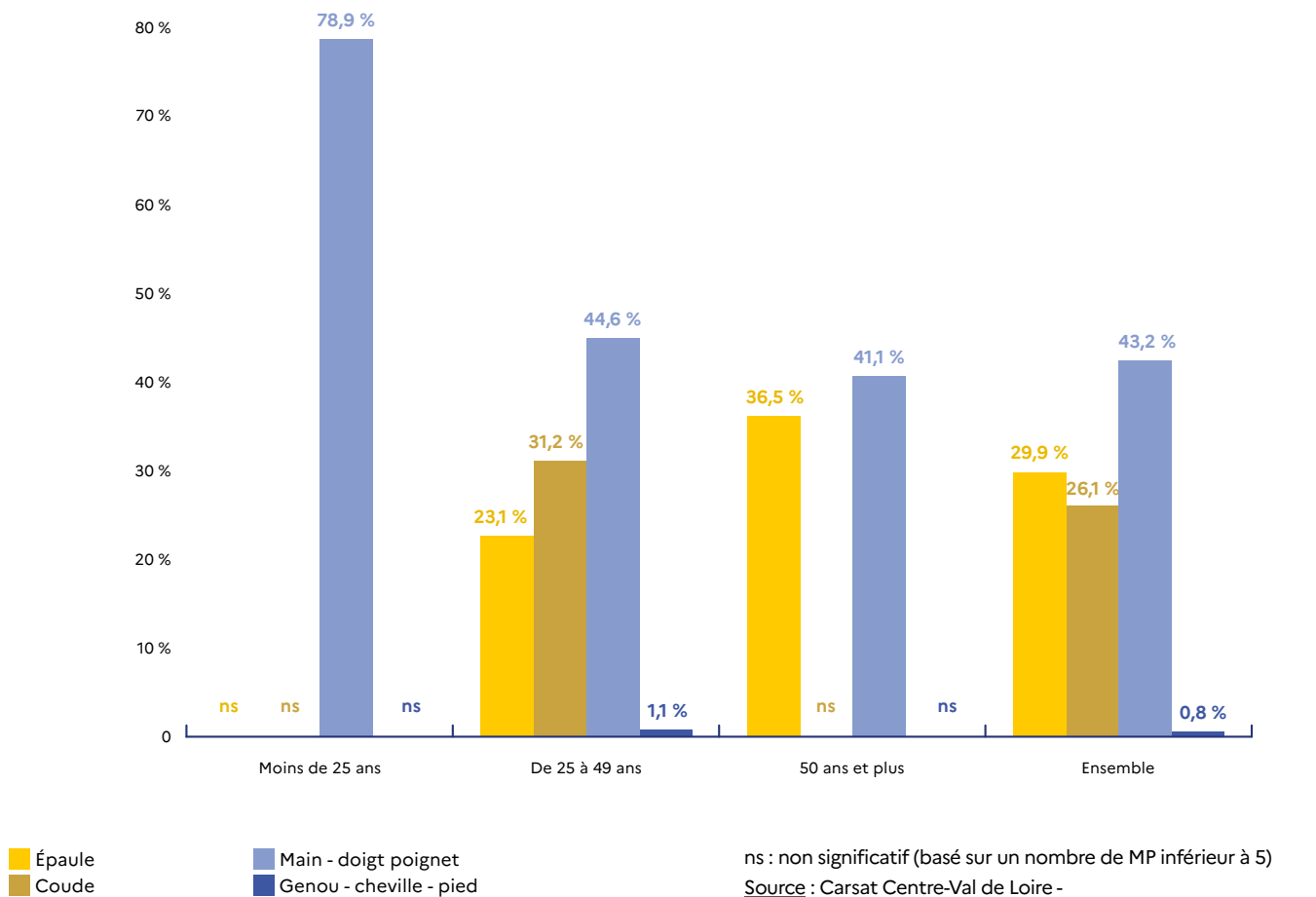


Pour mieux comprendre :

Les commentaires et graphiques suivants relatifs aux maladies professionnelles concernent uniquement celles imputées au compte employeur, c'est-à-dire au dernier employeur connu.

D'une manière générale, 43,2 % des lésions concernant les Troubles Musculo-Squelettiques sont localisées au niveau de la main, du doigt ou du poignet en région Centre-Val de Loire en 2019. Chez les plus jeunes, plus des trois-quarts des lésions concernent ces articulations tandis que les lésions sont davantage réparties sur d'autres parties du corps avec l'avancée en âge.

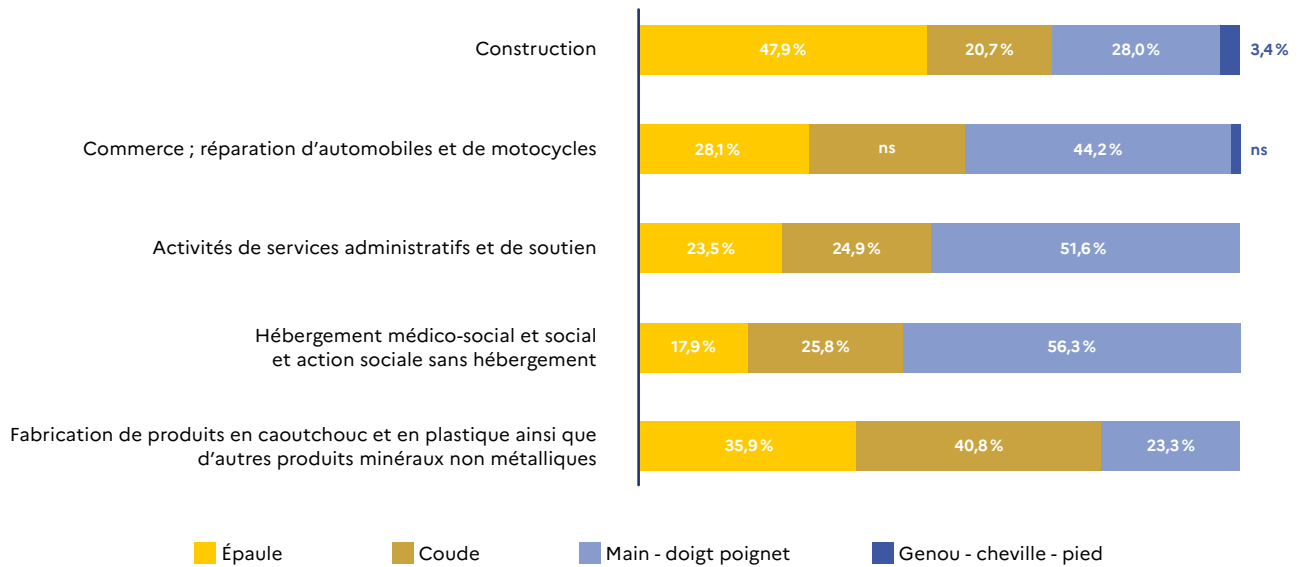
Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques par âge et selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2019



Dans la région en 2019, plus de la moitié des lésions de la main, du doigt ou du poignet recensées parmi les Troubles Musculo-Squelettiques se concentrent dans l'hébergement social et médico-social et social sans hébergement ainsi que dans les activités de services administratifs et de soutien, constitués essentiellement des activités intérimaires.

Dans la construction, 47,9 % des lésions concernent l'épaule, de même que 35,9 % dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques. Dans ce dernier secteur, 40,8 % des lésions affectent également le coude, notamment en lien avec des gestes répétitifs exercés dans ce secteur à forte activité manuelle.

Répartition sectorielle des Troubles Musculo-Squelettiques selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2019



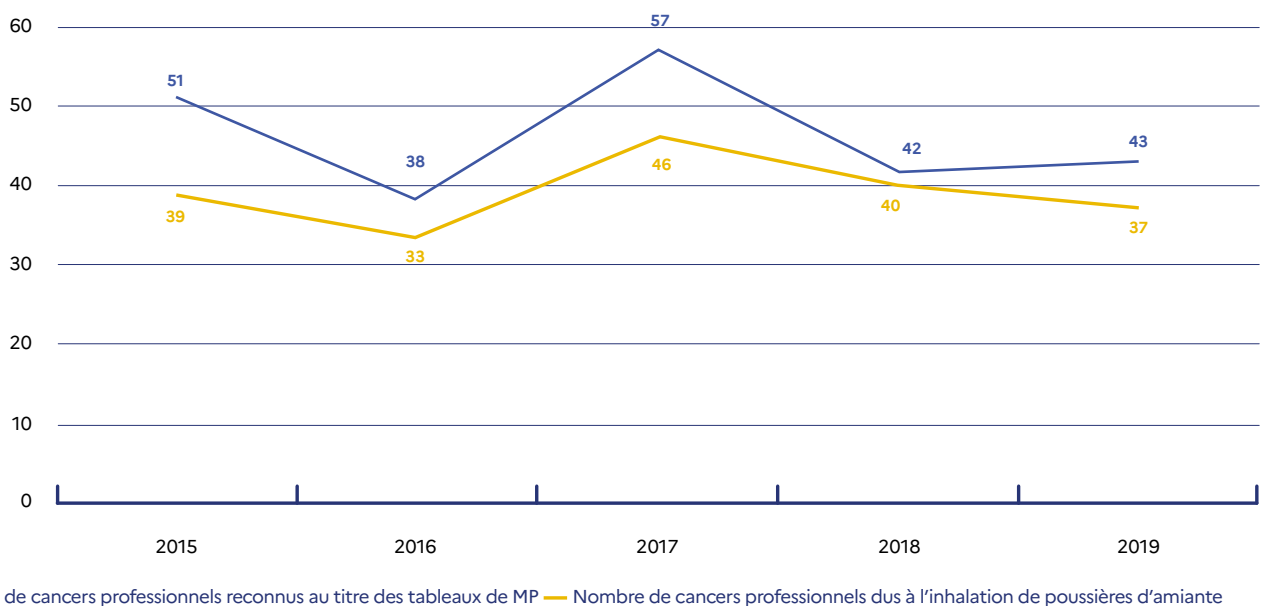
ns : non significatif (basé sur un nombre de MP inférieur à 5)

Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

• 37 cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles sont liés à l'amiante

Entre 2015 et 2019, le nombre de cancers professionnels reconnus au titre des maladies professionnelles tend à diminuer (-15,7 %), malgré un pic observé en 2017 avec 57 cancers professionnels reconnus en région Centre-Val de Loire.

Évolution des cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles et de ceux dus à l'inhalation de poussières d'amiante en région Centre-Val de Loire en 2019



Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation : Carsat, Direction des Risques Professionnels, 2021

86% des cancers professionnels (37 au total) reconnus en région Centre-Val de Loire sont dus à l'inhalation de poussières d'amiante en 2019 (contre 95,2 % l'année précédente).

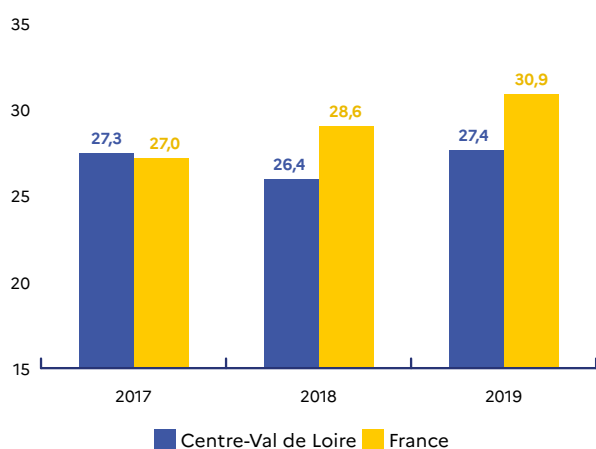
La sinistralité au travail des salariés du régime agricole

• Augmentation du nombre de salariés agricoles

En région, les 61 172 salariés² représentent 40 % des actifs agricoles du Centre-Val de Loire en 2019 (contre 35 % en France métropolitaine). Le nombre de salariés progresse de 10 % en 3 ans.

La féminisation des emplois progresse chez le salariés soit 41 % de femmes en 2019 contre 39 % en 2017. Aussi, les femmes représentent 27 % des chefs d'exploitation en région contre 24 % en France selon les données régionales de la MSA soit environ 11 000 femmes exploitantes agricoles.

Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail en région Centre-Val de Loire et en France entre 2017 et 2019



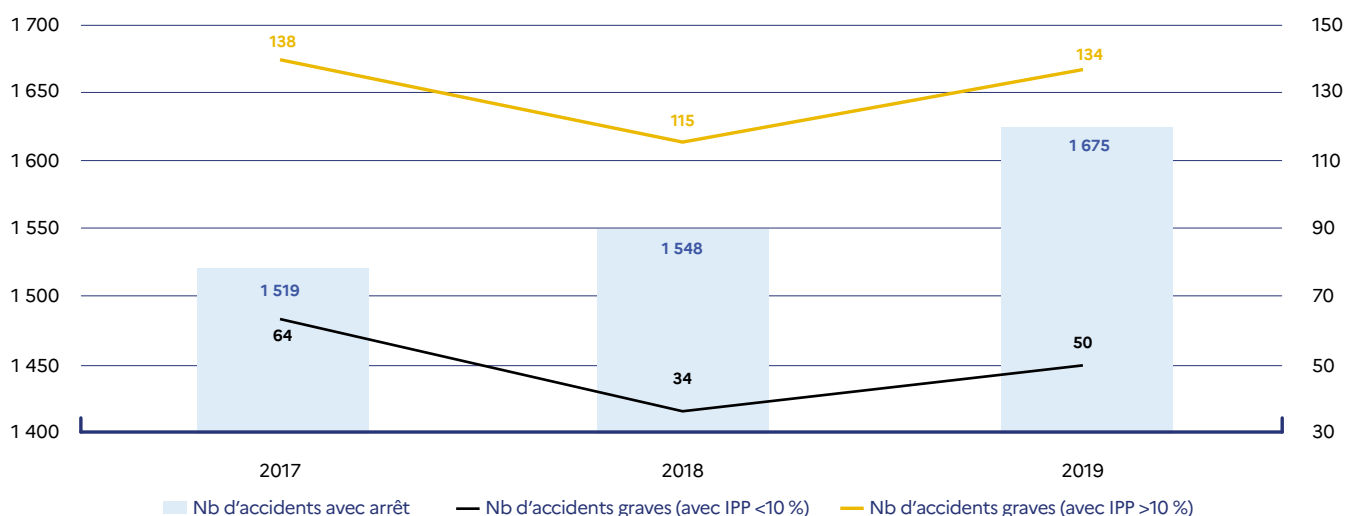
Source : CC MSA 2019

• Plus d'accidents au travail mais un indice de fréquence plus faible en région qu'au niveau national

Sur la période 2017-2019 le nombre d'accidents de travail progresse pour atteindre 1 675 AT dont 402 (1/4 environ) concernent les femmes. L'augmentation des AT est toutefois moins rapide en région qu'en France.

L'indice de fréquence des accidents du travail (AT) oscille entre 26,4 % et 27,4 % mais reste globalement stable en Centre-Val de Loire alors qu'il progresse de manière linéaire en France.

Évolution du nombre d'accidents du travail du secteur agricole avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire entre 2017 et 2019



Source : CC MSA 2019

En 2019, 1 675 accidents du travail donnent lieu à un arrêt de travail d'au moins une journée en région Centre-Val de Loire. La tendance est à la hausse sur les trois années de référence tandis que les accidents graves sont stables et les très graves avec un IPP > à 10 % sont en baisse entre 2017 et 2019.

²Source : CC MSA 2019 et Bilan annuel de l'emploi agricole 2016 - AGRESTE (RA : Recensement Agricole)



Pour mieux comprendre :

A compter de 2017, les indicateurs sont calculés à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) des établissements de la région Centre-Val de Loire. La DSN, devenue obligatoire depuis janvier 2017, a créé une rupture dans les séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits.

La comparaison de 2017 avec les années précédentes sera rendue impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les éléments statistiques qui en découlent tels que les taux de fréquence.

• Près de 63 % des accidents du travail sont concentrés dans 5 secteurs d'activité agricole

En 2019, les accidents du travail principalement recensés dans 5 sous-secteurs d'activité, enregistrent 63 % de l'ensemble de la sinistralité de la région Centre-Val de Loire. Les activités d'entretien de jardins, les entreprises paysagères ou de reboisement cumulent un nombre important d'accidents de travail et l'indice de fréquence le plus élevé.

Répartition inter-sectorielle du secteur agricole et indice de fréquence des accidents du travail en région Centre-Val de Loire en 2019

Secteur d'activité	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt	Indice de fréquence
Entreprises de jardins, paysage, reboisement	298	17,8 %	100,6
Culture et élevage non spécialisés	239	14,3 %	26,8
Cultures spécialisées	230	13,7 %	27,2
Viticulture	175	10,4 %	26,1
Elevage spécialisé gros animaux	113	6,7 %	62,4
Total des 5 secteurs les plus accidentogènes	1 055	63,0 %	
Tous secteurs d'activité confondus	1 675	100,0 %	27,4

Source : CC MSA - données 2019

Indices de fréquence (IF) les plus élevés et nombre d'accidents du travail par secteur d'activité agricole en région Centre-Val de Loire en 2019

Secteur d'activité	Nombre AT Centre-Val de Loire 2019	Indice de fréquence
Scieries fixes (340)	40	117
Traitement de la viande (630)	36	111
Entreprises de jardins, paysage, reboisement (410)	298	101
Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes (690)	24	85
Travailleurs handicapés des CAT (980)	41	66

Source : CC MSA - données 2019

- 21,4 % des victimes d'accidents du travail chez les assurés de moins de 25 ans

Nombre et répartition des accidents du travail par tranche d'âge et par sexe en région Centre-Val de Loire en 2019

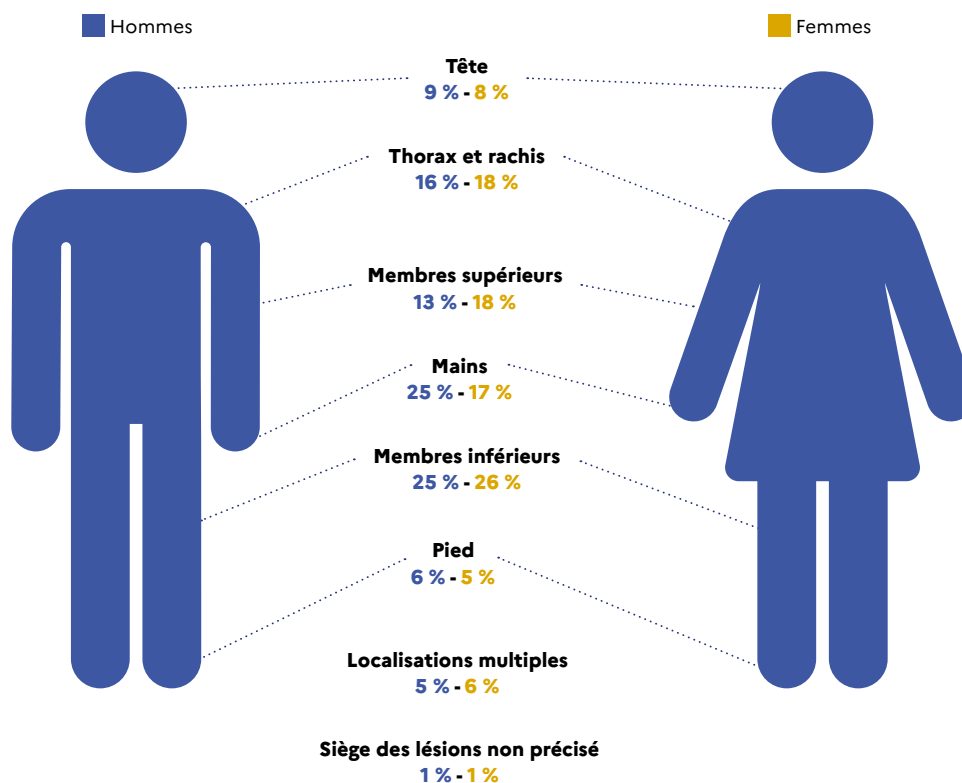
Tranche d'âge	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt	Part des femmes
Moins de 25 ans	358	21,4 %	23,5 %
De 25 à 44 ans	812	48,5 %	22,2 %
45 ans et plus	505	30,1 %	27,5 %
Tous âges confondus	1 675	100,0 %	24,1 %

Source : CC MSA - données 2019

- 23,5 % des lésions consécutives à un accident de travail affectent le doigt, la main ou le poignet

En région Centre-Val de Loire, presque un quart des lésions repérées chez les assurés victimes d'un accident du travail en 2019 concernent une main et plus d'un sur cinq touche le dos ou le rachis.

Nombre et répartition des accidents du travail par siège des lésions et par sexe en Centre-Val de Loire en 2019

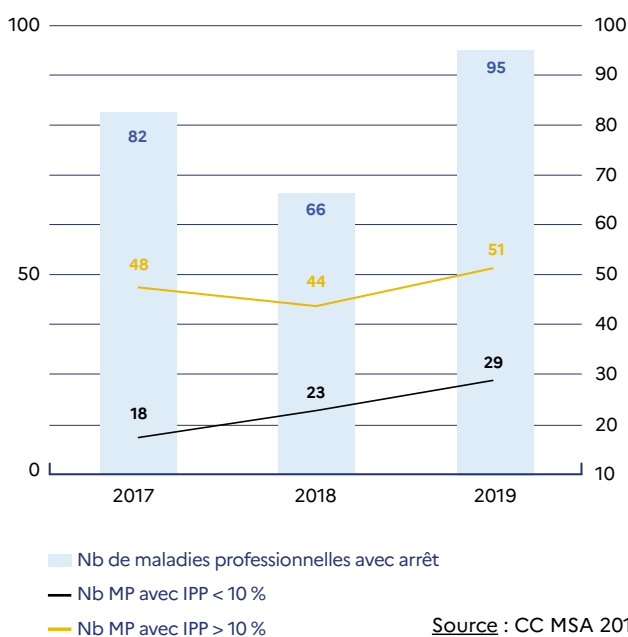


Source : CC MSA - données 2019

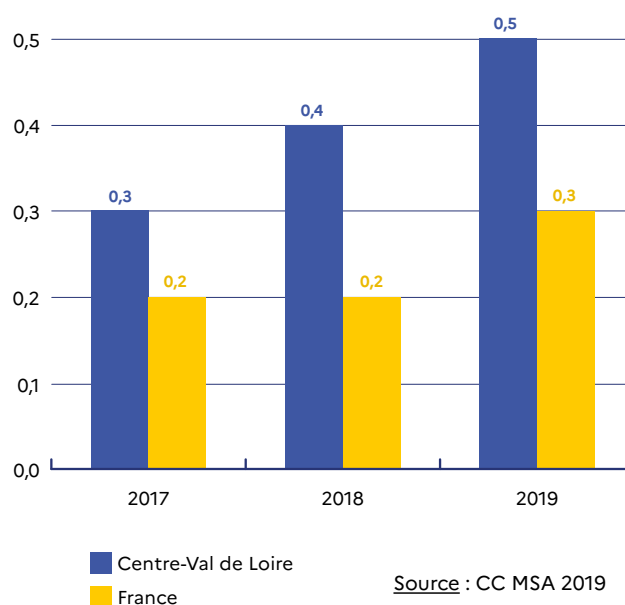
• Plus de maladies professionnelles et indice de fréquence plus élevé en région qu'au niveau national

Sur la période 2017-2019 l'indice de fréquence des maladies professionnelles (MP) augmente en Centre-Val de Loire alors qu'il est moins élevé et stable au niveau de la France. Aussi, malgré un nombre peu représentatif de maladies professionnelles en région (95) en 2019, la part de maladies très graves a tendance à augmenter.

Évolution du nombre de maladies professionnelles avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire entre 2017 et 2019



Évolution de l'indice de fréquence des maladies professionnelles en région Centre-Val de Loire et en France entre 2017 et 2019



Pour mieux comprendre :

Les tableaux de maladies professionnelles sont spécifiques au Régime Agricole (61 tableaux à ce jour) ou au Régime Général (101 tableaux à ce jour). Les numéros de tableaux ne sont pas identiques entre les 2 régimes mais la démarche de reconnaissance reste, par contre, identique.

De nouveaux tableaux ont été créés ces dernières années en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires :

- RA 58 : Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (en 2012)
- RA 59 : Hémopathies malignes provoquées par les pesticides (en 2015)
- RA 61 : Cancer de la prostate provoqué par les pesticides (en 2021)

En agriculture, en 2020, il a été créé un Fond d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP). Ce dernier garantit la réparation forfaitaire des dommages subis lors d'une exposition professionnelle (<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/>)

• 93% des maladies professionnelles reconnues concernent des affections péri-articulaires

Les affections péri-articulaires représentent plus de 9 maladies professionnelles reconnues sur 10 en 2019. L'ensemble des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), quant à eux, concernent 97 % de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire.

Les victimes de troubles musculo-squelettiques exercent majoritairement une activité dans les secteurs des « Cultures spécialisées », de la « Viticulture », des « Produits laitiers » et

des « Culture et élevage non spécialisés ».

Toutes ces filières d'activités représentent des actions quotidiennes demandant des gestes répétitifs dans des conditions climatiques extrêmes, avec des sollicitations des articulations importantes au vu des charges et des vibrations subies par les salariés. La charge mentale liée aux cadences et volume horaire de travail est à prendre également en compte.

Pour en savoir plus :

En région Centre-Val de Loire

→ **Le plan régional de santé au travail 2021 - 2025 :**
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>

- rubrique « Travail et relation sociales »
- chapitre « Santé et sécurité au travail - Présentation-du-4eme-Plan-regional-de-sante-au-travail »

→ **Infographie « Interim régional » et « La formation professionnelle continue et l'apprentissage » :**
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>

- rubrique « Études et statistiques »
- chapitre « Les infographies »

→ **La santé au travail des femmes en région Centre-Val de Loire :**
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>

- rubrique « Travail et relation sociales »
- chapitre « Santé et sécurité au travail - Présentation-du-4eme-Plan-regional-de-sante-au-travail »

Carsat – région Centre-Val de Loire :
www.carsat-cvl.fr

- rubrique « Entreprise »
- onglet « Notre offre documentaire »

→ **L'essentiel 2018 AT-MP**

→ **Aide à domicile**

→ **EHPAD**

Les données statistiques locales de la MSA :
<https://geomsa.msa.fr/>

- « GeoMsa »
- Outils cartographique des données localisées MSA

Au niveau national

→ **Publications sur les conditions de travail et la santé au travail :**
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>

- rubrique « Publications »
- thématique « Conditions de travail »

Quelques exemples :

→ **Métiers « de femmes », métiers « d'hommes » : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ?**

→ **Les expositions professionnelles aux risques psychosociaux**

→ **Les expositions professionnelles aux produits chimiques**

→ **Les données de sinistralité :**
<https://assurance-maladie.ameli.fr>

- onglet « Études et données »
- rubrique « Les risques professionnels et la sinistralité »

Document réalisé par :

DREETS Centre-Val de Loire
Service Études Statistiques, Évaluation
Valentino Scardia, Marion Hillau, Vanina Robert

Pôle Politique du Travail
Élodie Devin

APST Centre-Val de Loire
Marie Murcia-Clere

Carsat Centre-Val de Loire
Aurore Duquesne

Msa Beauce Cœur de Loire
Laurent Gautier

CCMSA
Nicolas Viarouge



**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

12 place de l'Étape - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>